



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1988-1989

10 NOVEMBRE 1988

PROJET DE DECRET

PORTANT CREATION DU CONSEIL SUPERIEUR DU TOURISME (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES GENERALES,
DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR M. F. ANTOINE

(1) Voir Doc. 35 (1988-1989) - Nos 1 à 8.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Affaires générales, du Règlement et de la Comptabilité (1) s'est réunie les 8 et 10 novembre 1988 pour examiner le rapport du projet de décret portant création du Conseil supérieur du Tourisme.

EXPOSE DU MINISTRE

Le projet de décret portant création du Conseil supérieur du Tourisme est très important. Il est nécessaire à toute législation à venir, puisque l'Exécutif de la Communauté française devra le consulter sur ses projets de décret et pourra le consulter sur les initiatives parlementaires. Il est impossible de légiférer en matière de tourisme sans que cet organisme de consultation ne soit mis en place. Il est d'ailleurs étrange que cet organisme, qui a été créé en 1963, n'ait pas été remis sur pied plus tôt qu'en 1988.

En effet, la « communautarisation » du tourisme en 1980 le permettait. La Communauté flamande a d'ailleurs, depuis 1984 et 1985, réorganisé complètement le Commissariat au Tourisme en lui adjoignant un comité consultatif qui peut, d'une certaine façon, se comparer à notre Conseil supérieur du Tourisme en préparation.

Il est évident que la conception globale d'une politique touristique doit résulter d'une discussion globale, d'une confrontation à la réalité et d'une concertation avec tous les secteurs et acteurs concernés.

C'est ainsi que, de par la création de l'Office de la Promotion du Tourisme en 1982, la Communauté française marquait un premier pas dans le sens d'une répartition des tâches.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Spaak (présidente), MM. A. Antoine, Beaufays, De Decker, Defosser, De Raet, Donnay, Guillaume, Hazette, Klein, S. Moureaux, Simons, Taminiaux, F. Antoine (rapporteur).

Assistaient à la réunion : MM. Lagasse et Daras, membres du Conseil.

M. Féaux, ministre-président de l'Exécutif de la Communauté française.

M. Grafé, ministre de l'Enseignement, de la Formation, du Sport, du Tourisme et des Relations internationales.

M. Baras, directeur de cabinet du ministre-président.

M. Maertens, attaché au cabinet du ministre Grafé.

M. Torfs, chargé de mission au cabinet du ministre Picqué.

M. Demanze, secrétaire de groupe PS du Conseil.

Mme Bertieaux, secrétaire de groupe PRL du Conseil.

Mme Vercauteren, secrétaire de groupe PSC du Conseil.

M. Bertholomé, expert du groupe PS.

Toute la réglementation, le contrôle et l'inspection des établissements, la surveillance des statuts divers, ainsi que l'instruction des dossiers d'investissement des pouvoirs subsidés et du tourisme social restaient de la compétence du Commissariat au Tourisme.

Actuellement en Wallonie, il existe une insuffisance d'équipement et d'investissement et ce aussi dans les villes d'art. Le ministre fait part à la Commission de ce que pour les touristes se plaignent de l'impossibilité de programmer certains lieux dans leur circuit vu le manque d'infrastructure hôtelière, incapable d'accueillir le nombre de personnes véhiculées par un seul car. Le ministre regrette également le manque de rigueur et de professionnalisme rencontré par certaines structures s'occupant de l'accueil.

Pour Bruxelles, le ministre pense qu'il faut développer le tourisme familial, le tourisme des jeunes et le tourisme social, mais surtout mettre l'accent sur la promotion, sur le rôle de la ville, capitale de la Communauté française, de la Belgique et de l'Europe.

Le ministre veut accélérer les investissements publics afin de renforcer l'attraction de nos sites touristiques, car il est convaincu qu'un bon équipement de loisirs constitue un facteur de développement pour attirer les investisseurs. Cela doit se faire dans un certain ordre et en concertation avec le secteur privé.

Il veut aussi renforcer les actions communes avec les régions wallonne et bruxelloise et l'Etat, que ce soit en matière d'aménagement de territoire, d'aides aux entreprises du tourisme, qu'en signalisation touristique. Ces actions doivent aider à développer des synergies, accélérer les procédures et introduire plus de cohérence dans les actions publiques.

La promotion a été confiée à un organisme autonome, l'Office de Promotion du Tourisme de la Communauté française, ce qui laisse à celui-ci une grande souplesse d'action et un dynamisme accru ainsi que des possibilités étendues de collaboration avec les autres communautés de notre pays, surtout à Bruxelles et à l'étranger. Cette souplesse n'aurait pas été possible dans une structure administrative stricte. Elle a d'ailleurs amené d'excellents résultats, notamment par la création de BELSUD et la mise sur le marché de nombreux nouveaux produits touristiques, mieux adaptés aux besoins d'aujourd'hui et réalisés en parfaite synergie avec le secteur privé.

Depuis de nombreuses années cependant, la structure réglementaire et législative n'a pas bougé, alors que tous sont d'accord pour constater que toute la structure législative devrait d'urgence s'adapter aux nouvelles situations et aux évolutions très rapides du tourisme réceptif.

Une adaptation des lois et règlements n'est pas imaginable sans une structure consultative qui permet de donner des avis sur l'opportunité des modifications d'anciennes réglementations ou la mise sur pied de nouvelles.

La création du Conseil supérieur du Tourisme est le premier jalon d'une longue série de réalisations originales. Le Conseil supérieur sera le lieu privilégié de mise en cause des options touristiques et de la politique à mener dans tous les domaines. C'est donc un acteur de toute première importance pour déterminer l'avenir économique des régions dont la Communauté française a la responsabilité sur le plan touristique.

Les avis du Conseil supérieur du Tourisme doivent être rendus de façon professionnelle et émaner de tous les secteurs du tourisme, des dirigeants aux prestataires de services eux-mêmes. Cette forme de consultation garantit des avis objectifs et précieux.

D'autre part, il est impensable d'établir une politique touristique à long terme sans des avis motivés sur les grandes lignes et les formules à privilégier et pour intéresser le privé à collaborer avec les pouvoirs publics pour réaliser des investissements économiquement rentables et générateurs d'emplois.

Une réunion de tous les participants du secteur touristique est donc de la plus haute importance :

1. pour permettre un dialogue fructueux entre tous les acteurs du tourisme et ce à tous les niveaux et dans tous les secteurs;
2. pour tester la faisabilité des projets touristiques aux réactions des professionnels de tous les secteurs;
3. pour établir une politique touristique à long terme et à moyen terme et permettre de réagir très vite aux conditions changeantes du marché;
4. pour permettre une actualisation des textes législatifs et réglementaires qui concernent :
 - les établissements hôteliers,
 - les campings,
 - les agences de voyages;
5. pour permettre une mise au point des structures réceptives du tourisme sur le plan local : syndicats d'initiative, offices du tourisme, etc., afin de garantir un accueil impeccable des touristes;
6. pour, enfin, redynamiser tout le secteur en intéressant chaque secteur à la préparation des décisions qui le concernent. Cette synergie est la meilleure garantie du bon fon-

ctionnement du Conseil supérieur du Tourisme, qui ne doit pas être un lieu de discussions stériles mais le lieu où se prépare l'avenir touristique de notre Communauté, secteur de potentialités économiques très importantes.

Ces aspects de réglementation, de contrôle ou de surveillance échappent à l'OPT qui travaille dans le domaine de la promotion à l'intérieur du pays et à l'étranger. Le ministre rappelle que l'OPT gère, en collaboration avec les Flamands, neuf bureaux à l'étranger (voir liste en annexe I).

Le ministre en vient alors à l'exposé sur la composition du Conseil supérieur du Tourisme. Il détermine les structures de base, à savoir les comités techniques qui sont au nombre de six. Ils seront composés de douze membres et douze suppléants. Le ministre donne la liste des comités techniques ainsi que leur compétence et leur nomination (annexe II).

Il termine par la composition du Conseil supérieur du Tourisme et de ses compétences (annexe III).

DISCUSSION GENERALE

Un membre désire connaître la raison pour laquelle la date d'entrée en vigueur du décret est laissée à l'appréciation de l'Exécutif. Il estime que le Conseil supérieur du Tourisme doit être constitué et à même d'agir dans le plus bref délai. Le retard apporté à sa création est déjà suffisant et le décret devrait être appliqué dès sa publication au *Moniteur belge*. Il interroge également le Ministre sur le nombre des comités techniques : on en prévoit six pourquoi ? Quelles sont les raisons qui ont abouti à cette structure plutôt qu'au maintien de la structure de quatre comités techniques prévus jusqu'à présent en vertu de la législation nationale ?

Le ministre répond que pour l'entrée en vigueur cette formule est apparue comme la plus apte à empêcher qu'un vide juridique ne s'installe. Il rappelle que le décret abroge toutes les règles encore en vigueur du fait de la législation nationale, et qui concernent les compétences des comités techniques. Or, les différents secteurs intéressés ne peuvent être consultés pour le choix de leurs représentants au sein du Conseil supérieur du Tourisme et des comités techniques tant que le décret n'est pas voté, et cette consultation prendra un laps de temps où il ne peut pas ne pas y avoir de réglementation.

En ce qui concerne le nombre des comités techniques, le ministre répond que les quatre anciens sont repris, mais que deux nouveaux

comités sont créés pour que des acteurs importants du développement du tourisme puissent s'exprimer : il s'agit des syndicats d'initiative et du tourisme social.

Le même membre interroge le ministre sur la manière dont seront désignés les membres du Conseil supérieur du Tourisme : y aura-t-il la présentation de deux candidats francophones ?

Le ministre répond qu'ils seront présentés sur une liste double par le comité technique auquel ils appartiennent et une liste double pour les huit membres non repris dans ces comités techniques qui seront désignés par l'Exécutif.

Il ajoute que les huit membres du Conseil supérieur du Tourisme non membres des comités techniques seront repris parmi les personnes appartenant à des secteurs importants relevant du tourisme. Il cite comme exemples, les attractions (parc Walibi, musée vivant de la plante aquatique, cascade de Coe) ou l'OPT. Il faudra aussi prévoir un équilibre géographique.

Le membre fait observer que la référence à l'alinéa 4 de l'article 3 ne paraît pas exact, si l'on veut indiquer la présentation de listes doubles.

Le ministre reconnaît qu'il y a une erreur matérielle qu'il conviendra de corriger par un amendement.

Un autre membre fait observer que le ministre parle d'une représentation équilibrée des régions dans le Conseil supérieur du Tourisme. Il souhaite obtenir la liste des syndicats d'initiative par province et par groupement régional.

Le ministre promet de donner la liste par province des syndicats reconnus (annexe IV) et des groupements régionaux de syndicats d'initiative et de fédérations provinciales.

Un autre membre remarque que si les matières traitées par les comités techniques sont importantes, d'autres matières d'égale importance ne sont pas étudiées. Il cite la promotion du tourisme, les publications, l'unification des méthodes, de l'informatisation de la billetterie ou des réservations. Il se demande si un membre de l'OPT au sein du Conseil supérieur du Tourisme est suffisant pour tous ces sujets. Il interroge le ministre sur l'utilité de créer un comité technique qui s'occuperait de ces problèmes spécifiques. Il insiste enfin sur la nécessité d'améliorer auprès des étrangers la perception de la richesse touristique de la Communauté par le visiteur. Il donne l'exemple de la ville d'Amsterdam qui met son patrimoine artistique en valeur, alors que cela n'existe pas encore chez nous.

Le ministre fait observer que l'ensemble des problèmes de promotion touristique relève de l'OPT qui gère notamment, comme il l'a expliqué dans son exposé, neuf bureaux à l'étranger en collaboration avec la Communauté flamande.

En ce qui concerne l'informatisation, il informe le membre qu'une expérience pilote est en cours à Namur et que si elle s'avère positive, elle sera élargie; que les syndicats d'initiative seront encouragés à y adhérer.

Quant à l'exemple d'Amsterdam, le ministre signale que le budget pour le tourisme de la ville d'Amsterdam est supérieur au budget pour le tourisme de la Communauté française pour la Wallonie et Bruxelles.

Enfin, le ministre dit qu'il est prévu que pour des problèmes spécifiques le Conseil supérieur du Tourisme peut constituer des groupes de travail temporaires. Il ajoute qu'il n'estime pas qu'il y ait lieu de créer d'autres comités techniques.

Un membre demande au ministre s'il s'engage à ce qu'aucune nouvelle législation, sous quelque forme que ce soit (décret, arrêté ministériel...), ne soit élaborée et mise en application avant qu'ait eu lieu un vaste débat sur la politique en matière de tourisme et que le Conseil supérieur du Tourisme ne soit installé.

Il désire également obtenir des éclaircissements du ministre sur la manière dont la qualité de francophone des membres des comités techniques et du Conseil supérieur du Tourisme va être déterminée. Quels critères vont être d'application pour accepter que le membre soit « un ressortissant de la Communauté française de Belgique », ou bien des personnes non-membres de la Communauté française pourront-elles faire partie du Conseil supérieur ou d'un comité technique ? Enfin, il s'inquiète de savoir si les huit personnes seront choisies uniquement parmi celles exerçant des activités dans le domaine du tourisme à l'exclusion de toute autre personne.

Un autre membre, suite à l'intervention de son collègue, rappelle que la qualité de « ressortissant de la Communauté française » a donné lieu à de nombreuses discussions. En la circonstance, il serait préférable de recourir à un ou plusieurs critères objectifs : d'expression française et de nationalité belge, par exemple.

Il souligne qu'il a personnellement souvent préconisé de faire référence à la qualité de ressortissant de la Communauté française; mais celle-ci s'applique à des personnes et à des institutions hors du territoire wallon et bruxellois. Elle peut donc être utile pour définir le champ d'application d'une norme, mais elle n'est pas indiquée en la matière où il s'agit de

définir les conditions à réunir pour faire partie du Conseil supérieur et des comités techniques.

Le ministre répond à la première question du membre en soulignant qu'aucune législation ne pourra être mise en vigueur sans que le Comité supérieur du Tourisme ne soit installé ou ne fonctionne.

Il rappelle que c'est une des raisons pour lesquelles il a demandé l'urgence pour l'examen du projet de décret soumis à la commission aujourd'hui. Une fois le Conseil supérieur du Tourisme mis en place, le ministre lui soumettra un train de législations. Cependant, il ajoute que si des difficultés apparaissent dans la création et la mise en place du Conseil supérieur du Tourisme et plus particulièrement des comités techniques; il ne veut pas que tout soit bloqué.

Il rassure le membre en disant que sauf urgence, aucun arrêté d'exécution ne sera pris avant l'installation du Conseil supérieur.

A la deuxième question du membre, le ministre rappelle combien il a été difficile chaque fois que la législation l'exigeait, de déterminer la qualité de francophone ou de ressortissant de la Communauté française.

Il ne veut pas que des personnes qui, pour des raisons professionnelles, habitent provisoirement hors de la Communauté française, mais dont une série de critères tel le diplôme, prouvent qu'ils appartiennent à la Communauté française, soient exclus.

Il se dit favorable à toute proposition permettant de déterminer la qualité de ressortissant de la Communauté française.

Il estime qu'il est possible de mettre des balises aux associations pour le choix de leurs représentants au Conseil supérieur du Tourisme ou aux comités techniques afin que leur choix ne soit pas totalement libre mais il souhaite également que les critères ne soient pas trop vagues. Il se demande s'il ne serait pas suffisant d'indiquer dans le rapport les critères que la commission souhaite voir appliquer.

Le deuxième membre estime plus prudent de l'indiquer dans le décret. Plusieurs membres interviennent dans le même sens estimant qu'il n'y a pas lieu d'oublier les francophones hors du territoire de la Communauté et de retrouver ainsi la notion d'appartenance à la Communauté française.

Un membre intervient pour faire part de son désir de voir les critères être les plus généraux possible. Il se pose également la question de savoir si le fait de réclamer l'appartenance à la nationalité belge ne prive pas l'organisme de l'avis professionnel d'experts étrangers s'occupant de tourisme en Belgique.

Le ministre signale que la possibilité d'invoquer des experts est prévue dans le texte.

Il pense dès lors que les critères de nationalité belge et d'expression française peuvent être retenus. Il propose qu'ils soient incorporés à l'article 3, § 1^{er}.

Un membre demande s'il ne faut pas également incorporer ces notions à l'article 6, qui concerne les comités techniques.

Appuyé par un collègue, le rapporteur propose de l'inclure dans l'article 7 aux dispositions communes plutôt que de le répéter dans deux articles.

En conclusion, MM. Daras et Lagasse déposent un amendement en ce sens qui introduit ces conditions en tête de l'article 7.

Un membre rappelle au ministre que pour l'élaboration d'une politique touristique, il ne faut pas perdre de vue la coopération avec la Région wallonne, laquelle est compétente pour toute une série de matières (permis de bâtir — monuments et sites — forêts — environnement) qui interfèrent dans la politique touristique. Il souhaite qu'une collaboration soit mise en œuvre.

En ce qui concerne la coopération avec la Région wallonne, le ministre rappelle que bien que chacun soit maître de ses compétences, il n'exclut ni une synergie ni une coopération. Il souligne que la nouvelle législation qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1989 prévoit que des conventions ou des accords entre les différents Exécutifs pourront être pris et qu'ils seront soumis pour ratification aux assemblées. Que cette solution législative permettra de résoudre certains problèmes.

Enfin, le même membre remarque que les huit membres du Conseil supérieur du Tourisme ainsi que les membres des comités techniques sont des personnes qui ont exercé ou exercent une activité dans le secteur du tourisme.

Il se demande s'il ne faudrait pas prévoir en outre des personnes d'autres milieux pour qui le tourisme est important; il cite les domaines économiques et de l'environnement à titre d'exemples.

Pour la désignation par l'Exécutif des huit membres non issus des comités techniques du Conseil supérieur du Tourisme, le ministre renvoie le membre aux commentaires de l'article 3. Il souligne que les huit membres devront avoir des compétences touristiques incontestables et que leur appartenance au Conseil supérieur du Tourisme seront la représentation de sensibilité absente des comités techniques ou de représentants de zones géographiques ou touristiques.

Il rappelle que l'intérêt général est défendu par le législateur et que le Conseil supérieur du Tourisme ne peut en aucun cas être un petit parlement mais bien un lieu de rencontre où des professionnels émettent leur avis. C'est au Conseil de la Communauté française que reviendra le soin de représenter l'intérêt général.

Un autre membre remarque que dans le projet initial soumis au Conseil d'Etat, une procédure de recours existait : l'exploitant qui se voyait opposer un refus avait une possibilité de recours. Il ne retrouve plus dans le projet soumis à la Commission ce souci de recours; il estime qu'il s'agit d'un recul.

Il souhaite également savoir ce que l'on entend par tourisme social subventionnable. Enfin, il demande au ministre si les cafetiers et les restaurateurs sont exclus du comité technique de l'hôtellerie.

A la première question, le ministre répond qu'initialement, il avait effectivement imaginé un deuxième avis pendant le recours. Il estime que toute décision doit pouvoir être soumise à un recours et que c'est un sage principe à maintenir; que le Conseil d'Etat a remis un avis négatif quant à la procédure prévue dans le projet initial et a conseillé un recours uniformisé. Dès lors, le projet de décret a retenu le système du recours uniformisé ou l'avis donné par le comité technique en première instance est le même en appel; que l'autorité décidant en appel aura à son dossier l'avis du comité technique, la décision de première instance et la motivation de l'appelant.

La reconsultation par l'instance appelante du comité technique a donc été supprimée. Il souligne que l'appel se situe au niveau du ministre.

En ce qui concerne la deuxième question, le ministre indique que le Conseil d'Etat demandait qu'il y ait des critères pour définir les associations s'occupant du tourisme social; qu'en conséquence, le critère retenu a été le subventionnement des associations s'occupant de tourisme social dans la Communauté française. Seule une organisation reconnue par la Communauté française pourra faire partie du comité technique. Il ajoute que ces associations, pour être agréées par la Communauté française, doivent remplir une série de conditions relevant de critères objectifs.

Enfin, il souligne que la Communauté française n'est compétente que pour les statuts hôteliers; les statuts des autres professions relèvent toujours du pouvoir national. Les trois professions citées par le membre sont cependant groupées au sein d'HORECA, l'association professionnelle qui sera amenée à proposer des

candidatures aux comités techniques de l'hôtellerie. Il est donc normal que n'y figureront que des exploitants hôteliers qui, éventuellement et souvent, exercent également les deux autres professions à titre subsidiaire.

Un membre remarque que dans les comités techniques, trois catégories de personnes ne sont pas visées, à savoir les clubs touristiques, la presse touristique et les organisateurs de congrès. Il demande s'il n'est pas possible de prévoir dans un comité technique une personne de ces secteurs.

Le ministre rappelle que le Conseil supérieur du Tourisme est une institution à ne pas confondre avec l'OPT; qu'au sein de l'OPT tous les secteurs s'occupant de la promotion touristique sont représentés. De plus, il souligne que les huit membres du Conseil supérieur du Tourisme non issus des comités techniques, peuvent provenir de grandes associations et que les catégories citées par le membre pourraient y être représentées.

En ce qui concerne plus spécifiquement les organisateurs de congrès, le ministre se dit très sensible à ce problème car il estime que ce secteur est un acteur important dans la politique touristique et qu'il permet des retombées sur le plan économique et social. Il souligne que l'équipement de Bruxelles est insuffisant pour l'organisation de grands congrès et qu'il est attentif à ce sujet.

Le membre estime qu'il y a lieu cependant d'inclure les organisateurs de congrès au sein des comités techniques. Il dépose donc un amendement à l'article 4, § 3.

Un autre membre estime au contraire de son collègue qu'il n'y a pas lieu d'inclure les organisateurs de congrès en tant que tels dans les comités techniques puisque cette sensibilité pourra être présente au sein du Conseil supérieur du Tourisme via les 8 membres non issus des comités techniques.

D'autre part, il souligne que d'autres catégories ne sont pas non plus représentées au sein des comités techniques. Il cite les responsables des festivals, les responsables de grands parcs d'attractions.

La Présidente estime également dangereux de faire une énumération qui serait restrictive et limitative.

Le ministre rappelle que les catégories citées à l'article 4 sont des catégories de personnes qui ont un statut professionnel. Il ne peut donc accepter d'inclure à l'article 4 les organisateurs de congrès puisqu'ils ne bénéficient pas d'un statut professionnel.

DISCUSSION DES ARTICLES

Article premier

Un membre interroge le ministre sur la signification des termes « Auprès de l'Exécutif ».

Le ministre répond que le Conseil supérieur du Tourisme relève de la compétence de l'Exécutif; que c'est un organe propre auquel l'Exécutif de la Communauté française doit soumettre ses projets en matière touristique, alors que le parlementaire lui ne doit pas lui soumettre ses initiatives. L'Exécutif peut solliciter l'avis du Conseil supérieur du Tourisme sur une proposition de décret. Il en est pour le Conseil supérieur du Tourisme comme pour le Conseil supérieur de l'Audiovisuel et le Conseil supérieur de l'Education physique, de la Vie en plein air et des Sports.

Un autre membre se montre d'accord avec la formule proposée et les explications données lors de l'exposé des motifs. Il remarque cependant que si le Conseil supérieur du Tourisme ne sera plus un organe de consultation de l'Administration, il reste que celui-ci pourra interroger les comités techniques ainsi que c'est prévu à l'article 4.

Le ministre répond que le souci d'efficacité et l'absence d'arbitraire ont prévalu au projet tel que présenté. C'est un moyen d'éclairer l'Exécutif.

Vote

L'article 1^{er} est adopté à l'unanimité des membres présents.

Article 2

Un membre, prolongeant la réflexion entamée à l'article 1^{er}, demande si l'avis du Conseil supérieur du Tourisme sera joint au projet de décret pour son examen par le Conseil de la Communauté française.

D'autre part, il s'interroge sur la possibilité laissée à l'Exécutif de demander l'avis du Conseil supérieur du Tourisme sur une proposition de décret. Cette faculté, dit-il, ne sera-t-elle pas utilisée comme moyen de retarder l'examen d'une proposition ?

De plus il remarque que si un parlementaire désire obtenir l'avis du Conseil supérieur du Tourisme sur une proposition, il devra le solliciter d'abord auprès du ministre.

Le ministre, à propos de cette dernière remarque, souligne que le Conseil supérieur du Tourisme a un droit d'initiative et que si une proposition semblait bonne ou mauvaise aux membres du Conseil supérieur du Tourisme, ceux-ci pourraient d'eux-mêmes s'en saisir et

remettre un avis. De plus, il estime que le droit d'initiative du parlementaire ne doit pas être brimé. L'autonomie du parlementaire doit rester intacte.

En ce qui concerne l'avis obligatoire sur le projet de décret, le ministre affirme qu'il sera joint au projet de décret pour son examen par le législateur, à l'instar des avis du Conseil d'Etat qui sont automatiquement joints.

D'autre part, le ministre souligne que le Conseil supérieur est un organe attaché à l'Exécutif et qu'il ne revient donc pas au législateur de pouvoir le consulter directement.

A cet égard, un membre exprime son regret de voir le législatif privé d'une source d'information importante et dit ne pas comprendre l'intérêt de l'Exécutif dans l'interdiction portée au dialogue.

Il estime que l'ouverture au pouvoir législatif aurait servi à la fois le parlementaire dans sa fonction d'initiative comme dans sa fonction de contrôle. Elle aurait aussi contribué à la revalorisation du pouvoir législatif.

Le ministre répète qu'il ne veut en aucun cas voir l'autonomie du législateur brimée et c'est par cohérence avec les autres conseils supérieurs que le Conseil supérieur du Tourisme est attaché auprès de l'Exécutif.

Le ministre demande de ne pas confondre les niveaux des pouvoirs et précise que le Conseil supérieur du Tourisme est un organe consultatif de l'Exécutif.

En outre, il remarque que si un parlementaire veut obtenir sur une de ses propositions l'avis du Conseil supérieur, il trouverait au sein des comités techniques ou du Conseil supérieur lui-même le moyen d'intéresser un membre à sa proposition afin qu'il prenne l'initiative de rendre un avis à l'Exécutif sur la proposition de décret.

Malgré les explications du ministre, le membre dépose un amendement permettant au législateur de solliciter l'avis du Conseil supérieur du Tourisme.

Un autre membre observe qu'à l'alinéa 1^{er} de l'article 2 on emploie les termes « arrêté organique »; il estime que cela est trop restrictif et il préférerait le mot « réglementaire » qui, à son sens, est plus large.

Le ministre répond que, contrairement à ce que pense le membre, « organique » est plus large que « réglementaire » puisque la définition d'organique est : relatif à l'organisation d'ensemble, en ce compris la réglementation.

Le même membre, au sujet de l'alinéa 3, constate qu'à défaut d'avis dans le mois, l'avis

est censé avoir été rendu, mais dans quel sens ? Faut-il supposer donc que l'absence d'avis équivaut à un avis favorable ? Mais lorsque l'avis demandé au Conseil supérieur du Tourisme est relatif à la politique touristique dans sa globalité, lorsque l'on attend de lui une étude plutôt qu'un avis déterminé, qu'en sera-t-il ?

Le ministre estime qu'il fallait donner un délai dans lequel l'avis devait être rendu; délai qui au passage, dit-il, peut être prolongé, mais il fallait absolument que les travaux ne puissent être bloqués par une absence d'avis.

De plus il répète qu'il est abusif de dire qu'en l'absence d'avis il sera favorable. Le projet de décret dit simplement qu'en l'absence d'avis la procédure peut continuer; que l'Exécutif est en règle avec la législation et qu'il peut soumettre ses projets à l'examen au Conseil de la Communauté française.

Néanmoins, un membre estime qu'il semble que l'on veuille limiter l'initiative parlementaire.

Vote

Sur l'amendement de M. Hazette, alinéa 2 :
2 voix pour et 8 contre.

Rejet de l'amendement.

Sur l'amendement de M. Hazette, alinéa 3 :
2 voix pour et 8 contre.

Rejet de l'amendement.

Vote de l'ensemble de l'article 2

L'article 2 est adopté par 8 voix contre 2.

Article 3

Le ministre souligne qu'il a déposé un amendement tendant à rectifier une erreur matérielle.

MM. Hazette et Klein déposent un amendement à l'article 3, § 1^{er}, 2^e; un auteur de l'amendement estime qu'il serait plus adéquat de formuler autrement la condition de la compétence exigée des membres du Conseil.

Le ministre marque son accord estimant qu'il ne s'agit là que d'une question de rédaction et qu'il se montre favorable à toute amélioration qui rend le texte plus clair.

MM. Hazette et Klein déposent un amendement au § 1^{er}, dernier alinéa, de l'article 3. Ils estiment que les membres faisant partie des comités techniques pourraient entrer en ligne de compte pour exercer les postes de président et de vice-président. Un auteur estime qu'il serait dommage de se priver d'une compétence haute-

ment qualifiée, uniquement parce que ces personnes feraient déjà partie du comité technique.

Le ministre répond que précisément il n'a pas voulu que les membres des comités techniques puissent devenir président ou vice-président du Conseil supérieur du Tourisme. Il estime que ces postes pourraient privilégier un secteur plutôt qu'un autre lors des discussions au Conseil supérieur du Tourisme en donnant des avis corporatistes ou en étant influencé par une discussion antérieure d'un texte ou d'un avis dans un comité technique.

Les auteurs se rallient à l'explication du ministre et retirent leur amendement.

MM. Hazette et Klein déposent un amendement à l'article 3, § 3. Ils estiment que le § 3 vise un mode de fonctionnement du conseil et non de sa composition ou le mode de désignation de ses membres. Ils estiment que ce paragraphe serait mieux à l'article 4 et que l'amendement est de pure forme.

Le ministre répond qu'il ne faut pas confondre le Conseil supérieur du Tourisme avec les comités techniques et que dès lors changer le paragraphe d'article serait changer la portée et l'objet du paragraphe. Il s'oppose donc à cet amendement.

Vote de l'amendement de l'Exécutif

L'amendement est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote du § 1^{er}

Amendement de MM. Hazette et Klein.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote du § 3

Amendement de MM. Hazette et Klein,
3 voix contre 7.

L'amendement est rejeté.

L'ensemble de l'article 3 tel qu'amendé est adopté par 7 voix et 3 abstentions.

Article 4

MM. Hazette et Klein retirent leur amendement à l'article 4 qui était en liaison directe avec le § 3 de l'article 3.

MM. De Decker, Klein et Hazette ont déposé un amendement à l'article 4, 3^e, visant à ajouter après « exploitants d'autocars », les termes « d'organiseurs de congrès ».

Un membre revient à ce qu'il avait dit lors de la discussion générale; il estime que les orga-

nisateurs de congrès doivent absolument être associés aux travaux des comités techniques vu leur importance dans le secteur du tourisme.

Le ministre s'oppose à l'amendement estimant qu'il ne peut accepter de voir citer une profession n'ayant pas de statut professionnel alors que de nombreuses autres dans le même cas ne seraient pas reprises.

Il répète que les organisateurs de congrès, les journalistes ou les clubs touristiques sont représentés à d'autres échelons. De plus, il rappelle qu'il était très attentif au problème soulevé par le membre et que cette sensibilité pourrait s'exprimer au sein du Conseil supérieur du Tourisme et qu'il s'engage à ce que leur éventuelle présence au sein du Conseil supérieur du Tourisme soit prise en considération par l'Exécutif.

Suite à la déclaration du ministre, les auteurs retirent leur amendement.

Un membre fait observer que, dans le texte du décret, la représentation des diverses régions de la Communauté n'est expressément mentionnée qu'au 6° de l'article 4 à propos du Comité technique des syndicats d'initiative. Le ministre répond que ce critère devra inspirer l'Exécutif aussi bien pour la composition du conseil supérieur et la composition des autres comités techniques ainsi qu'il résulte de l'exposé des motifs, dans le commentaire des articles 3 et 6.

Vote

L'article 4 est adopté par 8 voix et 3 abstentions.

Article 5

MM. Hazette et Klein déposent un amendement visant à supprimer les mots « à titre d'organe consultatif ». Ils soulignent qu'il s'agit d'une répétition, puisque les tâches de ces comités techniques sont justement de donner des avis.

Le ministre marque son accord sur cet amendement.

MM. Hazette et Klein déposent également un amendement au a) de l'article 5 visant à ajouter au projet de décret ou d'arrêté organique auxquels les comités techniques doivent donner leur avis, les propositions de décret ou d'amendement.

Ils estiment qu'il y a lieu d'étendre les pouvoirs d'avis des comités techniques aux propositions de décret et aux amendements.

Le ministre estime qu'il est plus utile de laisser au Conseil supérieur du Tourisme une liberté de travail lui permettant d'intervenir là où il estimerait nécessaire de le faire.

Un auteur de l'amendement estime que le texte serait plus pertinent avec les termes de l'amendement.

Un membre, rejoint par le ministre, estime qu'il n'est pas possible d'accepter l'amendement sans une modification complète du texte.

Un autre membre propose que l'on supprime les termes « ainsi que sur tout projet de décret et d'arrêté organique les concernant », laissant ainsi toute liberté au Comité technique d'intervenir quand il le décide, ou si un avis lui est demandé par le Conseil supérieur du Tourisme.

La commission unanime marque son accord sur cette modification traduite dans l'amendement. En conséquence, MM. Donnay, Hazette et Klein retirent leurs amendements. Ils déposent un deuxième amendement à l'article 5 visant à permettre aux exploitants privés du secteur de faire part de leur point de vue lorsqu'une initiative prise dans le domaine du tourisme risque, si elle émane d'un pouvoir public, de perturber les règles de la concurrence.

Le ministre estime qu'il n'y a pas lieu d'ajouter le texte proposé par l'amendement : les comités techniques peuvent d'initiative soulever tous les problèmes à débattre. Il ajoute qu'il veut éviter que par une énumération on puisse interpréter le texte *a contrario* et que les comités techniques se voient empêchés de débattre de certains problèmes.

Il s'oppose au second amendement de MM. Hazette et Klein.

Vote de l'amendement de MM. Hazette et Klein : Adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote de l'amendement de M. Donnay : l'amendement est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote du second amendement de MM. Hazette et Klein : rejeté par 2 voix contre 8.

Vote de l'amendement de MM. Hazette et Klein : l'amendement est rejeté par 2 voix contre 8.

Vote sur l'article

L'ensemble de l'article 5 tel qu'amendé est adopté par 8 voix et 2 abstentions.

Article 6

MM. Hazette et Klein déposent un premier amendement visant à mettre cet article en concordance avec l'article 3, § 1^{er}, 2^o.

Le ministre marque son accord sur cet amendement.

MM. Hazette et Klein déposent un deuxième amendement à l'alinéa 3 de l'article 6 permettant à chaque comité technique de désigner ses

président et vice-président. Ils estiment qu'il s'agit d'une plus grande démocratisation et d'une preuve de confiance accordée aux membres de ces comités techniques.

La tutelle de l'Exécutif sur le Conseil supérieur ne doit pas être une tutelle autoritaire disent-ils.

Le ministre maintient le texte du projet de décret. Il estime que c'est une habitude de passer par la présentation d'une liste double et qu'il revient toujours au ministre de désigner les président et vice-président. Il s'oppose à cet amendement.

Vote

Vote sur l'amendement de MM. Hazette et Klein, à l'alinéa 2 : l'amendement est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote sur l'amendement de MM. Hazette et Klein, à l'alinéa 3 : l'amendement est rejeté par 1 voix contre 8.

L'ensemble de l'article 6 tel qu'amendé est adopté par 8 voix contre 1.

Article 7

MM. Hazette et Klein déposent un amendement dont un des auteurs estime qu'il est de pure forme et qu'il est simplement une restructuration de l'article.

Le ministre rappelle que suite à la discussion générale un amendement a été déposé par MM. Daras et Lagasse visant à incorporer des critères d'appartenance à la Communauté française pour les membres du Conseil supérieur ainsi que pour les comités techniques.

Par ailleurs, M. Lagasse dépose un amendement visant également à restructurer l'ensemble du texte.

Le ministre marque son accord sur le texte proposé par ce membre. Il estime que le texte est mieux rédigé que l'article du décret en projet.

MM. Hazette et Klein retirent leur amendement.

MM. Hazette et Klein déposent un sous-amendement à l'article 7, § 3, alinéa 1^{er}, visant à laisser au Comité technique et au Conseil supérieur le soin d'arrêter leur règlement d'ordre intérieur.

Le ministre ne peut accepter ce sous-amendement. En effet, dit-il, le Conseil d'Etat a demandé que les règlements d'ordre intérieur des comités techniques aient une certaine uniformité et que dès lors il faut que l'Exécutif puisse leur indiquer une marche à suivre.

Le Ministre estime que les comités techniques auront une initiative complémentaire pour tout ce qui ne sera pas expressément prévu par l'Exécutif.

Vote

L'amendement de MM. Lagasse et Daras est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'amendement de M. Lagasse est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote du sous-amendement de MM. Klein et Hazette à l'article 7, § 3, alinéa 1^{er} : le sous-amendement est rejeté par 9 voix contre 2.

L'ensemble de l'article 7 tel qu'amendé est adopté par 9 voix et 2 abstentions.

Les articles 8, 9 et 10 ne font pas l'objet de discussion et sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Les articles et l'ensemble du projet de décret tels qu'amendés ont été adoptés par 9 voix et 2 abstentions.

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,

F. ANTOINE.

La Présidente,

A. SPAAK.

TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION

CHAPITRE I^{er}

Le Conseil supérieur du Tourisme

ARTICLE 1^{er}

Il est créé auprès de l'Exécutif de la Communauté française, un Conseil supérieur du Tourisme, ci-après dénommé Conseil supérieur.

ART. 2

L'Exécutif doit demander l'avis du Conseil supérieur sur tout projet de décret et d'arrêté organique dans le domaine du tourisme.

Le Conseil supérieur donne, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'Exécutif, des avis sur la politique touristique en général et sur toute proposition de décret relative à la matière du tourisme qui serait déposée au Conseil de la Communauté française.

Lorsqu'il est requis par l'Exécutif, le Conseil supérieur rend son avis endéans le mois. Ce délai écoulé, l'avis est censé avoir été rendu.

Le Conseil supérieur a en outre pour tâche la coordination des avis émanant des comités techniques tels que prévus à l'article 5, a).

ART. 3

§ 1^{er}. Le Conseil supérieur est composé de vingt-six personnes.

Il comprend :

1° le président et deux membres de chacun des six comités techniques, désignés conformément à l'article 6, alinéa 3;

2° huit personnes, non membres d'un comité technique, réputées pour leur compétence acquise dans l'exercice d'activités régulières, présentes ou passées, dans le secteur du tourisme.

Chaque membre a un suppléant.

L'Exécutif choisit le président et le vice-président parmi les huit personnes visées à l'alinéa 2, 2°.

§ 2. Les président et vice-président, les membres du Conseil supérieur ainsi que leurs

suppléants, sont nommés par l'Exécutif. Parmi les membres repris au § 1^{er}, 2°, du présent article, l'Exécutif veillera à assurer la représentation de secteurs du tourisme qui ne disposent pas de comité technique, tels que les attractions touristiques et l'Office de Promotion du Tourisme de la Communauté française.

§ 3. Le Conseil supérieur peut créer, à la majorité des voix des membres qui le composent, en son sein ou en concertation avec un ou plusieurs comités techniques, des groupes de travail temporaires qui sont chargés d'étudier des sujets précis.

CHAPITRE II

Les comités techniques

ART. 4

Il est créé six comités techniques composés comme suit :

1° Le Comité technique du tourisme social, composé de représentants des associations du tourisme social pour adultes et pour jeunes, subventionnables au titre d'associations du tourisme social;

2° Le Comité technique de l'hôtellerie, composé d'exploitants hôteliers autorisés et de représentants des associations professionnelles;

3° Le Comité technique des agences de voyages, composé d'exploitants d'agences de voyages autorisées, de tour-opérateurs, d'exploitants d'autocars et de représentants des associations professionnelles;

4° Le Comité technique de l'hôtellerie de plein air, composé d'exploitants de terrains de camping non gérés par des associations de tourisme social, de parcs résidentiels de week-end et de villages de vacances, de représentants d'associations professionnelles et d'associations de campeurs;

5° Le Comité technique du tourisme rural et à la ferme, composé d'exploitants de campings à la ferme, de gîtes ruraux, gîtes à la ferme, meublés de tourisme ruraux et de cham-

bres d'hôtes rurales, et de représentants d'associations agréées de camping à la ferme, de tourisme rural et de tourisme à la ferme;

6° Le Comité technique des syndicats d'initiative, composé de deux représentants des fédérations provinciales du tourisme, trois représentants de groupements régionaux de syndicats d'initiative et sept représentants de syndicats d'initiative et offices de tourisme, reconnus par le Commissariat au Tourisme, et choisis afin de représenter les différentes régions géographiques de la Communauté.

ART. 5

Les comités techniques ont pour tâche :

a) De donner des avis, soit d'initiative, soit à la demande expresse du président du Conseil supérieur ou du Commissaire au Tourisme, sur des questions spécifiques relatives à la politique touristique à mener dans le domaine qui relève strictement de leur compétence;

b) De donner des avis en matière d'agréments, d'autorisations ou de dérogations quelconques, à la demande du Commissaire au Tourisme;

c) De donner des avis en matière d'octroi de primes au secteur privé, à la demande du Commissaire au Tourisme.

ART. 6

Président et vice-président inclus, chaque comité technique est composé de douze membres. Chaque membre a un suppléant.

Les membres des comités techniques et leurs suppléants sont nommés par l'Exécutif sur la proposition des personnes morales, entreprises, organisateurs, associations ou instances qui peuvent y être représentées. Les personnes proposées doivent être réputées pour leur compétence acquise dans l'exercice d'activités régulières, présentes ou passées, dans le secteur du tourisme concerné.

Lors de sa première réunion, chaque comité technique propose, en son sein, d'une part, une liste double de deux noms parmi lesquels le Ministre ayant le tourisme dans ses attributions désigne le président et le vice-président et, d'autre part, une liste double de quatre noms parmi lesquels le Ministre ayant le tourisme dans ses attributions choisit deux candidats membres et deux candidats suppléants au Conseil supérieur qu'il présente à l'Exécutif.

Le renouvellement de membres s'effectue selon la même procédure.

CHAPITRE III

Dispositions communes

ART. 7

§ 1^{er}. Les membres du Conseil supérieur et des comités techniques, effectifs et suppléants, doivent être de nationalité belge et d'expression française.

§ 2. Le mandat des membres du Conseil supérieur et des comités techniques est de trois ans. Il est renouvelable.

L'Exécutif désigne un délégué qui assiste aux travaux et délibérations du Conseil supérieur et des comités techniques avec voix consultative.

Le commissaire au Tourisme ou son délégué peut participer avec voix consultative aux réunions du Conseil supérieur et des comités techniques.

Le mandat prend fin de plein droit lorsque le mandataire n'exerce plus la fonction en raison de laquelle le mandat a été attribué ou lorsqu'il perd la nationalité belge.

Après trois absences non justifiées, le membre est remplacé d'office par son suppléant.

§ 3. L'Exécutif arrête le règlement d'ordre intérieur du Conseil supérieur et des comités techniques.

Pour pouvoir délibérer valablement, la moitié au moins des membres doit être présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil supérieur et les comités techniques se réunissent selon les nécessités et au minimum une fois par an, sur convocation de leur président. Lorsque les deux tiers au moins des membres compétents en font la demande, leur président convoque le Conseil supérieur ou le comité technique concerné dans les trente jours qui suivent.

Le secrétariat du Conseil supérieur et des comités techniques est assuré par un membre du personnel du Commissariat au Tourisme.

Les présidents du Conseil supérieur et des comités techniques sont autorisés à convoquer des non-membres en qualité d'experts aux réunions qu'ils président, ainsi qu'au sein des groupes de travail temporaires prévus à l'article 3, § 3, du présent décret.

L'Exécutif fixe les conditions de remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil supérieur et des comités techniques.

CHAPITRE IV

Dispositions finales

ART. 8

Dans l'arrêté royal du 12 septembre 1963 réorganisant le Commissariat au Tourisme, les articles 2 à 18, modifiés par les arrêtés royaux du 24 mai 1971, du 21 octobre 1971, du 2 novembre 1972, du 25 juillet 1974 et du 9 mars 1977 sont abrogés.

ART. 9

§ 1^{er}. Dans l'article 4 de la loi du 19 février 1963 portant statut d'établissements hôteliers, le § 2 est remplacé par la disposition suivante :

« Les dispositions prises pour l'application du § 1^{er} sont soumises à l'avis du Comité technique de l'hôtellerie. »

§ 2. L'article 8 de la loi du 21 avril 1965 portant statut des agences de voyage est abrogé.

§ 3. Le chapitre V, comprenant l'article 8 de la loi du 30 avril 1970 sur les campings, est abrogé.

§ 4. Dans l'article 16, alinéa 3, de l'arrêté royal du 17 juillet 1964 relatif au statut d'établissements hôteliers, les mots « de la Commission mixte d'appel de l'hôtellerie » sont remplacés par les mots « du Comité technique de l'hôtellerie ».

§ 5. Dans l'article 18, alinéa 3, et dans l'article 24, alinéa 2, de l'arrêté royal du 29 octobre 1971 relatif au camping, les mots « du Comité consultatif du camping » sont remplacés par les mots « du Comité technique de l'hôtellerie de plein air ».

§ 6. A l'article 6 de l'arrêté de l'Exécutif du 12 juillet 1982 relatif aux gîtes ruraux, gîtes à la ferme, meublés de tourisme et chambres d'hôtes, sont apportées les modifications suivantes :

1° Le paragraphe 1^{er} est abrogé;

2° Au paragraphe 2, les mots « soit du comité mixte du tourisme à la ferme » sont remplacés par les mots « soit du Comité technique du tourisme rural à la ferme ».

ART. 10

La date d'entrée en vigueur du présent décret sera fixée par l'Exécutif.

ANNEXE I

DANMARK

Det Officielle Belgiske Turistbureau

1606 KOBENHAVN V - Vester Farimagsgade 7-9.
Tel. 00-45-1/12 47 77. - Telex 055/22941.

DEUTSCHLAND (Bundesrepublik)

Belgisches Verkehrsamt

D-4000 DÜSSELDORF 1 - Berliner Allee 47.
Tel. 00-49-211/32 60 08. - Telex 041/85 88 260. - Tele-
fax 00-49-211/13 42 85.

FRANCE

Office Belge du Tourisme

75002 PARIS - 21, boulevard des Capucines.
Tél. 00-33-1/47 42 41 18. - Télex 042/21 47 26. - Tele-
fax 00-33-1/47 42 71 83.

ITALIA

Ufficio Belga per il Turismo

1-20122 MILANO - Piazza Velasca 5 (5° ét.).
Tel. 00-39-2/86 05 66. - Telefax 00-39-2/87 63 96.

JAPAN

Belgian Tourist Office

Tameike Tokyu Building 9 F
1-14, Akasaka 1-chome, Minato-ku

TOKYO.

Tel. 00-81-3/586 70 41. - Telex 072/23 811. - Tele-
fax 00-81-3/582 35 24.

NEDERLAND

Belgisch Verkeersbureau

AMSTERDAM 1017 BR - Herengracht 435-437.
Tel. 00-31-20/25 12 51. - Telex 044/13 452. - Tele-
fax 00-31-20/22 01 22.

SVERIGE

Belgiska Statens Turistbyrå

S-10432 STOCKHOLM 19 - Box 19.520 - Markvads-
gatan 16.
Tel. 00-46-8/34 15 75. - Telex 054/13 812.

UNITED KINGDOM

Belgian Tourist Office

LONDON W1X 3RB - 38 Dover Street.
Tel. 00-44-1/499 53 79. - Telex 051/29 63 58. - Tele-
fax 00-44-1/491 75 77.

U.S.A.

Belgian Tourist Office

NEW YORK N.Y. 10151 - 745 Fifth Avenue.
Tel. 00-1-212/758 81 30. - Telex 0232/23.79.33. - Tele-
fax 00-1-212/355 76 75.

Comités techniques

1. **Tourisme social**
 - Associations du tourisme social adultes/jeunes subventionnables.
2. **Hôtellerie**
 - Exploitants hôteliers autorisés;
 - Représentants d'associations professionnelles.
3. **Agences de voyages**
 - Exploitants d'agences de voyages autorisés;
 - Tour-opérateurs;
 - Exploitants d'autocars;
 - Représentants des associations professionnelles.
4. **Hôtellerie de plein air**
 - Exploitants de terrains de camping (non-tourisme social);
 - Parcs résidentiels de week-end;
 - Villages de vacances;
 - Représentants d'associations professionnelles et d'associations de campeurs (plus experts des « Régions ».
5. **Tourisme rural et à la ferme**
 - Exploitants campings à la ferme, de gîtes ruraux, gîtes à la ferme, meublés de tourisme ruraux, chambre d'hôtes rurales;
 - Représentants d'associations agréées de campings à la ferme, de tourisme rural et de tourisme à la ferme.
6. **Syndicats d'initiative**
 - 2 : Fédérations provinciales du tourisme;
 - 3 : Groupements de syndicats d'initiative;
 - 7 . Syndicats d'initiative/Offices de tourisme.

Conseil supérieur

A. Le Conseil supérieur est créé auprès de l'Exécutif comme le Conseil supérieur de l'Education physique, des Sports et de la Vie en plein air, et comme le Conseil supérieur de l'Audiovisuel.

B. Compétence du Conseil supérieur

a) Avis sur la politique touristique en général sur des problèmes généraux non sur des actes politiques.

b) Obligatoirement avis, à la demande de l'Exécutif, sur projets de décret ou d'arrêté organique relatifs au tourisme.

c) D'initiative ou sur demande d'avis sur toute proposition de décret relative au tourisme.

d) *Coordination des avis des comités techniques :*

- harmonisation entre législations;
- objectivité.

e) Fonction consultative d'initiative ou à la demande de l'Exécutif, éventuellement transmis au comité technique compétent.

f) Délai : un mois si à la demande de l'Exécutif.

La composition est de vingt-six personnes réparties comme suit :

— six fois trois représentants des comités techniques, dont le président;

— huit personnes réputées pour leur compétence et exerçant ou ayant exercé ... activités régulières ... secteur du tourisme (au sens large) ... et autant que possible représentant les secteurs ... non représentés par les comités techniques.

Des suppléants sont prévus. La représentation doit être équilibrée selon les régions géographiques.

Compétences :

— Donner des avis, soit d'initiative, soit à la demande du président du Conseil supérieur du Tourisme (Exécutif) ou du commissaire au Tourisme, sur les questions de leur domaine et de leur compétence sur tout projet de décret les concernant.

— Donner des avis sur agréments, autorisations ou dérogations.

— Donner avis sur les primes, au ministre.

C. Nomination par l'Exécutif, sur proposition des associations, etc., compétence... exerçant ou ayant exercé...

Le mandat est de trois ans renouvelable.

Le secrétariat administratif sera exercé par le commissariat au Tourisme.

MINISTÈRE DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE



Direction générale
Sport et Tourisme

COMMISSARIAT AU TOURISME

Liste des fédérations touristiques,
des groupements régionaux de syndicats d'initiative,
des syndicats d'initiative
de la Communauté française

Rue Marché aux Herbes 61
1000 BRUXELLES
Tél. 02 - 513.90.90

JANVIER 1988

**Liste des fédérations touristiques,
des groupements régionaux de syndicats d'initiative,
des syndicats d'initiative
de la Communauté française**

(Les groupements et Syndicats d'initiative relevant de la
Communauté de langue allemande sont inclus dans la province de Liège)

Des informations touristiques peuvent être obtenues téléphoniquement ou
par écrit auprès du

Commissariat au Tourisme de la Communauté française

rue Marché-aux-Herbes, 61-63
1000 BRUXELLES
Tél. : (02) 513.90.90

De plus, dans chaque province, une Fédération touristique se tient à votre
disposition. Vous pouvez de même vous adresser auprès des services touristi-
ques ou des Syndicats d'initiative locaux.

Vous en trouverez ci-après la liste détaillée par province.

Le Commissariat au Tourisme diffuse les meilleurs renseignements possi-
bles, il ne peut dès lors être tenu responsable pour tout erreur, changement ou
omission dans ce document.

FÉDÉRATIONS TOURISTIQUES

FÉDÉRATION TOURISTIQUE DE LA PROVINCE DE BRABANT — Communauté française

Prés. : M.F. DE HONDT, député permanent, rue du Chêne 16, 1000 Bruxelles
- 02/513.18.20.

Dir. : M.G. MENNE, rue Marché-aux-Herbes 61, 1000 Bruxelles - 02/513.07.50.

Info. : rue Marché-aux-Herbes, 61, 1000 Bruxelles - 02/513.07.50.

FÉDÉRATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE HAINAUT

Prés. : M. CARLIER, député permanent, avenue Reine Astrid, 85, 6168 Chapelle -lez-
Herlaimont - 071/32.23.19 (Université du Travail à Charleroi).

Secr. : M. R. DUFOUR, rue des Clercs 31, 7000 Mons - 065/36.04.64.

Info. : rue des Clercs 31, 7000 Mons - 065/36.04.64.

FÉDÉRATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIÈGE

Prés. : M. MOXHET, député permanent, gouvernement provincial place Saint-Lam-
bert 18A, 4000 Liège - 041/23.21.44.

Dir. : M. R. JEUNEHOMME, boulevard de la Sauvenière 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.

Secr. : M. MARNETTE, boulevard de la Sauvenière 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.

Info. : boulevard de la Sauvenière 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.

FÉDÉRATION TOURISTIQUE DU LUXEMBOURG BELGE

Prés. : M. J. ROSSIGNON, rue du Luxembourg 52, 5400 Marche-en-Famenne.

Dir. : M. J. FIEVET, quai de l'Ourthe 9, 6980 La Roche-en-Ardenne - 084/41.10.11
-41.10.12. Téléx 426.34.

Info. : quai de l'Ourthe 9, 6980 La Roche-en-Ardenne - 084/41.10.11/41.10.12 - Téléx
426.34.

FÉDÉRATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE NAMUR

Prés. : M. P. HUGÉ, député permanent, place Saint-Aubain 2, 5000 Namur -
081/22.70.81.

Dir. : M. J. CORNEZ, rue Notre-Dame 3, 5000 Namur - 081/22.29.98.

Info. : rue Notre-Dame 3, 5000 Namur - 081/22.29.98.

PROVINCE DE BRABANT

A. Fédération touristique de la province de Brabant

- Président : M. F. DE HONDT, député permanent, rue du Chêne, 16, 1000 Bruxelles -02/513.18.20.
- Directeur : M. G. MENNE, rue du Marché-aux-Herbes, 61, 1000 Bruxelles - 02/513.07.50.
- Info. : rue Marché-aux-Herbes, 61, 1000 Bruxelles - 02/513.07.50.

B. Syndicats d'initiative régionaux

S.I.R. DE L'EST DU BRABANT WALLON (Beauvechain, Chastre, Court-Saint-Etienne, Gistoux, Grez-Doiceau, Héléchine, Incourt, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Louvain-la-Neuve, Ottignies, Mont-Saint-Guibert, Orp-Jauche, Perwez, Ramilies, Rixensart, Walhain, Wavre).

Prés. : M. Guy de STREEL, rue de Wavre 14, 5998 Beauvechain - 010/86.60.17 - 86.60.22 (privé).

Secr. : M. Gaëtan de STREEL, rue de Wavre 14, 5998 Beauvechain.

Info. : Maison Communale (1er étage), avenue des Combattants 35, 1340 Ottignies - Louvain-la-Neuve - 010/41.40.72 ext. 36.

Relations extérieures UCL (REUL), place de l'Université 1, 1348 Louvain-la-Neuve - 010/41.81.81.

S.I.R. ROMAN PAYS DE BRABANT (Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, Nivelles, Rebecq, Tubize, Villers-la-Ville, Waterloo).

Prés. : M. F. PERSOONS, rue du Beaufaux 12, 1410 Waterloo.

Secr. : M. P. LAURENT, avenue Belle-Vue 140, 1410 Waterloo - 02/354.49.00 - 354.37.85 (privé).

S.I.R. TOURISME INFORMATIONS BRUXELLES - T.I.B.

Prés. : Mme BARO, Echevin de la ville de Bruxelles - Hôtel de Ville, Grand-Place, 1000 Bruxelles - 02/513.39.72.

Secr. : M. G. RENDERS, rue du Chêne, 1000 Bruxelles - 02/513.89.46.

Info. : Hôtel de Ville, Grand-Place, 1000 Bruxelles - 02/513.89.40.

C. Syndicat d'initiative

S.I. DE BEAUVECHAIN

Prés. : M. Guy de STREEL, rue de Wavre, 14, 5998 Beauvechain.

Secr. : M. Gaëtan de STREE, rue de Wavre, 14, 5998 Beauvechain.

BRAINE L'ALLEUD

Président : Mme F. MARIEN, chaussée Reine Astrid 112, 1420 Braine-l'Alleud
-02/384.29.42.

Secr. : M. H. SMETS, avenue des Paveurs 48, 1410 Waterloo - 02/354.96.54.

BRAINE-LE-CHATEAU

Prés. : M. A. LACROIX, rue Landuyt 19, 1440 Braine-le-Château - 02/233.78.11 -
(privé) 366.05.16

CHAUMONT-GISTOUX

Prés. : M. J. LETELLIER, chaussée de Huy 49, 5890 Chaumont-Gistoux - 010/68.80.63
(privé).

Secr. : M. LL. DE JONGE, rue du Chili 12, 1050 Bruxelles.

GENAPPE

Prés. : M. J. VERHULST, Drève Micheline 32, 1488 Bousval - 010/61.35.26 (privé).

S.I. DE GREZ-DOICEAU

Prés. : M. J.-PH. PITON, chaussée de Jodoigne 36, 5980 Grez-Doiceau.

Secr. : M. J.-P. PARIJS, rue de la Barre, 5980 Grez-Doiceau.

S.I. D'HELECINE

Prés. : M. R. VANORLE, rue d'Ardevoor 53, 5918 Hélécine.

Secr. : M. V. GOBBE, rue A. Dewolf 2, 5918 Hélécine.

S.I. ITTRE

Prés. : M. LOICQ, rue du Moulin 27, 1450 Virginal.

Secr. : M. A. BROUSSE, La Copenne 4, 1460 Ittre.

S.I. LA HULPE

Prés. : M. M. PLATCHA, avenue du Gris Moulin 50, 1310 La Hulpe.

Secr. : Mme PIRA, rue C. Delpierre 73, 1310 La Hulpe.

S.I. MONT-SAINT-GUIBERT

Prés. : M. J.-F. BREUER, rue des 3 Burettes 16, 5870 Mont-Saint-Guibert.

Secr. : Mme A. MUNSON, rue du Chenois 16, 5870 Mont-Saint-Guibert.

NIVELLES

Prés. : M. J. DETOURNAY, allée des Couterelles 4, 1400 Nivelles - 067/22.66.62 (privé).

Secr. : M. M. PARTAGE, chaussée de Mons 39 Bte 4, 1400 Nivelles.

ORP-JAUCHE

Prés. : M. J. JONIAUX, rue C. Haccourt 13, 5960 Orp-Jauche - 019 /63.43.57 (privé).

Secr. : M. S. DUPONT, rue H. Grenier 2, 5960 Orp-Jauche - 019/63.32.13.

OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

Prés. : M. TASSON, chaussée Provinciale 80, 1341 Céroux-Mousty.

Secr. : Mlle LUCAS, rue du Buston 1, 1342 Ottignies-L-L-N.

REBECQ

Prés. : M. E. GOEGEBEUR, chemin Blocu 20, 1380 Rebecq.

Secr. : M. A. FAGNARD, chaussée de Mons 18, 1381 Quenast.

RIXENSART

Prés. : M. P. TAGNON, avenue du Rond-Point 86, 1330 Rixensart.

Secr. : M. N. POPLEMON, avenue Paola 12, 1330 Rixensart.

VILLERS-LA-VILLE

Prés. : Mme M. MORIMONT, rue Champ du Vénérable 17, 6328 Villers-la-Ville.

Secr. : M. G. CLAUSSET, rue de Marbais 5, 6321 Villers-la-Ville.

WATERLOO

Prés. : M. F. PERSOONS, carré Sersté 5, 1180 Bruxelles

Secr. : M. P. LAURENT, avenue Belle-Vue 140, 1410 Waterloo.

S.I. WAVRE

Prés. : M. M. GODEFROID, rue de Nivelles 117, 1300 Wavre.

Secr. : M. D. DEPRez, chemin de la Sucrierie, 11, 1300 Wavre.

PROVINCE DE HAINAUT

A. fédération du tourisme de la province de Hainaut

Prés. : M. CARLIER, Dép. permanent. rue des Clercs 31, 7000 Mons - 065/36.04.64.

Secrétaire provincial : M. R. DUFOUR, rue des Clercs 31, 7000 Mons - 065/36.04.64.

Information : rue des Clercs 31, 7000 Mons - 065/36.04.64.

B. Syndicats d'initiative régionaux

S.I. REGIONAL DU PAYS D'ATH (Ath, Belœil, Bernissart, Brugelette, Chièvres, Jurbise, Lens).

Prés. : M. VANDENSAVEL, place de la Résistance, 7800 Ath - 068/22.23.15.

Secr. : M. G. SMET, rue de l'Agriculture 176, 7800 Ath - 068/22.10.94.

S.I. REGIONAL DE LA BOTTE DU HAINAUT (Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momi-gnies, Sivry-Rance).

Prés. : M. A. MICHELET, rue du Lac 29, 6461 Virelles - 060/21.10.71.

Secr. : M. DERCO, route de Virelles, 95, 6460 Chimay.

S.I. REGIONAL DE LA REGION DES COLLINES (Ellezelles, Flobecq, Frasnes).

Prés. : M. D'HONDT, Bourgmestre, Hôtel de Ville, 7880 Flobecq - 068/44.70.04.

Secr. : Infor. Tourisme, Administration communale de et à 7890 Ellezelles - 068/54.22.12.

S.I. REGIONAL DU CENTRE (La Louvière, Le Rœulx, Morlanwelz).

Prés. : M. DEBAUQUE, rue Jules Destrée 4, 9100 La Louvière - 064/22.23.52.

Secr. : Mme HUBENS, rue Albert 1er, 36, 7100 La Louvière - 064/22.67.63.

S.I. REGIONAL DU HAUT-PAYS (Dour, Honnelles, Quiévrain).

Prés. : M. Jean BRION, rue des Wagnons 88, 7380 Quiévrain.

Secr. : M. LEDENT, rue des Aubépines 1, 7380 Quiévrain - 065/45.82.71.

S.I. REGIONAL DE MONT-DE-L'ENCLUS (Mont de l'Enclus).

Prés. : M. M. PICHON, c/o Adm. communale, place 2, 7570 Mont de l'Enclus
-069/76.82.63 - 76.91.69.

Secr. : Mme LAVENS, c/o Adm. communale, place 2, 7570 Mont de l'Enclus
-069/76.82.63 - 069/76.91.69.

S.I. REGIONAL SENNE, SENNETTE, SAMME (Braine-le-Comte, Ecaussinnes, Enghien, Seneffe, Soignies).

Prés. : M. P. DUPONT, député permanent, rue E. Etienne 33, 7490 Braine-le-Comte
067/55.49.33 - 064/28.24.64 (privé).

Secr. : Pavillon du S.I., Grand Place, 7490 Braine-le-Comte.

M. A. ROSSAY, chemin du Baudriquin 18, 7490 Braine-le-Comte - tél. Arts et
Métiers à La Louvière - 064/28.24.64.

CENTRE DE TOURISME DE TOURNAI

Prés. : M. DELCROIX, échevin du Tourisme, Hôtel de Ville, 7500 Tournai - 069/23.21.31
ext. 989.

Secr. : M. MIDAVAIN, Vieux Marché-aux-Poteries, 14, 7500 Tournai - 069/22.20.45.

OFFICE DU TOURISME DE BEAUMONT

Prés. : Mme SELLIERE, rue Sous-les-Cloches, 1, 6570 Beaumont - 071/58.86.84.

Secr. : Mme LAUWENS, rue Lambert 134 A, 6448 Strée.

OFFICE DU TOURISME DE BINCHE

Prés. : M. JAUMOT, J.-P., échevin, Hôtel de Ville, Grand'Place, 7130 Binche
-064/33.37.21.

Secr. : M. BOUSSART, Hôtel de Ville, Grand'Place, 7130 Binche - 064/33.37.21.

OFFICE DU TOURISME DE CHARLEROI

Prés. : M. CARIAT, échevin du Tourisme, Maison communale, annexe Dampremy, avenue Mascaux 100, 6001 Marcinelle - 071/43.49.55.

Ser. : M. DELIT, Maison communale, annexe Dampremy, avenue Mascaux 100, 6001
Marcinelle - 071/43.49.55.

Info. : Maison communale, Pavillon d'Information, square de la Gare du Sud, 6000
Charleroi - 071/31.82.18.

S.I. DE LA LOUVIERE

Prés. : M. DEBAUQUE, rue Jules Destrée 4, 7100 La Louvière - 064/22.23.52.

Secr. : M. HUWE, rue Albert 1er, 36, 7100 La Louvière - 064/22.67.63.

OFFICE DU TOURISME DE MONS

Prés. : M. HAMAIDE, 1er échevin, Hôtel de Ville, 7000 Mons - 065/31.48.83.

Secr. : M. LANGUE, Grand'Place, 20, 7000 Mons - 065/33.55.80.

OFFICE DU TOURISME DE MOUSCRON

Prés. : M. DETREMMERIE, Hôtel de Ville, 7700 Mouscron - 056/34.00.61 poste 203.

Secr. : M. DESCAMPS, Hôtel de Ville, 7700 Mouscron - 056534.00.61.

CENTRE DE TOURISME DE TOURNAI

Prés. : M. DELCROIX, échevin du Tourisme, Hôtel de Ville, 7500 Tournai - 069/23.21.31 ext. 989.

Secr. : M. MIDAVAINÉ, Vieux-Marché-aux- Poteries, 14, 7500 Tournai - 69/22.20.45.

S.I. REGIONAL DENDRE ET SYLLE

Prés. : M. DELMOTTE, Bourgmestre, Hôtel de Ville, Grand'Place, 11, 7880 Lessines - 068/33.20.07.

Secr. : Mlle G. RAULIER, Grand'Place, 10-12, 7860 Lessines - 068/33.65.28.

S.I. DE MONTIGNIES-LANDELIES

Prés. : M. A. FOUCART, 2, avenue des Eglantines, 6110 Montignies-le-Tilleul.

Secr. : Mme Y., GEORGE

S.I. DE LA THIERACHE

Prés. : Dr. DELAHAYE, route de Beauwelz, 654, 6590 Momignies.

OFFICE DE TOURISME DE L'ENTITE DE BERNISSART

Prés. : M. P. SAROT, rue de la Station, 8, 7680 Blaton.

S.I. DE BELOEIL

Prés. : M. DELETTRE, Grand'Rue, 32, 7970 Beloeil.

Secr. : Mme A. MEMMO, même adresse.

S.I. DE LA VILLE D'ATH

rue de Nazareth, 7800 Ath - 068/28.68.52.

PROVINCE DE NAMUR

A. Fédération du tourisme de la province de Namur

Président : M.P. HUGÉ, député permanent, place Saint-Aubain, 2, 5000 Namur - 081/22.70.81.
Direction : M. J. CORNEZ, rue Notre-Dame, 3, 5000 Namur - 081/22.29.98.
Information : rue Notre-Dame, 3, 5000 Namur - 081/22.29.98.

B. Groupements régionaux

MEUSE NAMUROISE (Ardenne, Beez, Floreffe, Gesves, Haute-Hesbaye, Hesbaye namuroise, Jambes, Mozet, Namur, Ohey, Profondeville, Wépion).

Prés. : M. MOSSERAY, rue de Dave, 645, 5100 Jambes - 081/30.36.12.

Secr. : M. P. WASCOTTE, ancienne chaussée de Ciney, 33, 5220 Andenne -085/84.10.77.

Secr. group. : M.P. WASCOTTE, Ancienne chaussée de Ciney, 5220 Andenne -085/84.10.77.

HAUTE MEUSE DINANTAISE (Dinant, Godinne, Hastière, Meuse-Molignée, Molignée-Flavion, Onhaye, Spontin, Waulsort, Yvoir).

Prés. : M. A. REMY, avenue de Mendieta, 17, 5500 Dinant - 082-22.43.40.

Secr. : M. R. de BROGNIEZ, rue Lespagne, 25, 5540 Hastière.

LESSE ET L'HOMME (Beauraing, Ciney, Han-sur-Lesse, Havelange, Rochefort, Somme-Leuze, Belvaux-sur-Lesse).

Prés. : M. MALDAGUE, s.a. des Grottes, 5432 Han-sur-Lesse - 084/37.72.13.

Secr. : M. HERMAN, Route de Rochefort, 38, 5432 Han-sur-Lesse - 084/37.77.16 (privé); 37.72.22 (bureau).

ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE ET DE L'ORNEAU (Gembloux, Fosse-et Ligny, Jemeppe s/Sambre, Sambreville, Mettet).

Prés. : M. MOTTET, rue G. Masset, 72, 5800 Gembloux - 081-61.20.79.

Secr. : M. MEUTER, Route de Bambois, 14, 5660 Fosses-la-Ville - 071-71.16.94.

SEMOIS NAMUROISE (Alle, Bohan, Gedinne, Oizy, Orchimont-Nafrature, Sugny, Vencimont, Vresse).

Prés. : M. T. MICHEL, chemin des Blaireaux, 52, 6869 Vresse - 061/50.05.34.

Secr. : M. J. BOUILLON V.V.F. « La Ramée », 6871 Vencimont ; 061/58.88.58.

Siège : Centre touristique et culturel de Vresse, rue Grande, 6869 Vresse s/Semois - 061/50.08.27.

VIROIN-FAGNES (Cerfontaine, Couvin, Cul-des-Sarts, Doische, Mariembourg, Nismes, Oignies, Olloy, Petigny, Philippeville, Treignes, Vierves, Villers-le-Gambon).

Prés. : M. G. ANDRE, rue Grande, 28, 6404 Cul-des-Sarts.

Secr. : Mme C. FIEVET, avenue Reine Astrid, 35, 6370 Mariembourg - 060/31.11.81.

C. Syndicat d'initiative

ALLE (commune Vresse-sur-Semois).

Prés. : M. DINANT, rue de la Ringe, 37, 6848 Alle - 061/50.03.93.

Secr. : M. LEFEVRE, rue de la Ringe, 67, 6848 Alle - 061/50.07.00.

Info. : chez le Président.

ANDENNE (commune d'Andenne).

Prés. : M. J. LEONARD, rue Brun, 12, 5220 Andenne - 085/22.10.88.

Secr. : M. P. WASCOTTE, Ancienne Chaussée de Ciney, 33, 5220 Andenne - 085/22.10.77.

ANHEE (commune d'Anhée) : voir S.I. MEUSE MOLIGNEE.

BEAURAING (commune de Beauraing).

Prés. : M. OUDAR, rue de Vignée, 34, 5570 Beauraing.

O.T. : M. LELIEVRE, rue de l'Eglise, 42, 5570 Beauraing - 082/71.11.40.

Secr. : M. VANHUYTRECHT, Allée du Nondeux, 31, 5570 Beauraing - 082/71.19.39.

BEEZ-MARCHE-LES-DAMES (commune de Namur).

Info. : S'adresser au S.I. Namur - 081/22.28.59.

BELVAUX-SUR-LESSE (ancienne entité de Rest eigne, commune de Tellin).

Prés. : M. JACQUES, rue des Perées, 3, 5432 Belvaux s/lesse.

Secr. : Mlle JACQUES, rue Belvaux, 191, 5430 Rochefort - 084/36.62.71.

Info. : chez le secrétaire.

BERZEE (commune de Walcourt).

Prés. : M. SOIN, rue Martia, 14, 6424 Berzée - 071/61.23.36.

Secr. : Mlle M. FRANCOIS, rue Bout-de-là-Haut, 6424 Berzée.

BIESME (commune de Mettet).

Prés. : M. GROSBOIS, rue de la Tourette, 1, 5650 Biesme - 071/72.70.96.

Secr. : Mlle I. MONTREUIL, rue du Mont, 7 D, Biesme.

A.C. : Mme THIRY - 071/72.71.17.

BOHAN (commune de Vresse-sur-Semois)

Prés. : M. J. ALLARD, rue de la Place, 27, 6868 Bohan - 061/50.01.71.

Secr. : M. J. MARTIN, route de France, 176, 6868 Bohan - 061/50.01.58.

CELLES

Prés. : M. TASIAUX, Bel-Air, 3, 5561 Celles - 082/66.68.12.

Secr. : M. J. LEBRUN, Bel-Air, 3, 5561 Celles - 082/66.68.12.

CERFONTAINE (commune de Cerfontaine)

Prés. : M. JEANMENNE, Roches, 7, 6450 Cerfontaine - 071/64.41.92. - 071/64.41.78.

Secr. : M. A. LEPINE, rue Basse Flandre, 8, 6450 Cerfontaine.

Info. : 1/4 au 31/10, 9 à 17 h. - 071/64.41.92.

CERFONTAINE (Office du Tourisme a.s.b.l.)

Prés. : M. TILQUIN, rue de Walcourt, 18, 6444 Silenrieux.

Secr. : M. A. LEPINE, rue Basse Flandre, 8, 6450 Cerfontaine.

CINEY (commune de Ciney)

Prés. : M. R. FOSSEPREZ, avenue Henri Pauwels, 10 bte2, 1200 Bruxelles -02/762.75.04.

Secr. : M. R. CULOT, rue du Condroz, 25, 5300 Ciney - 083/21.24.84.

Info. : Hôtel de Ville, rue du Centre (toute l'année) - 083/21.10.14.

COUVIN (commune de Couvin).

Prés. : M. LECLERCQ, Faubourg Saint-Germain, 12, 6400 Couvin - 060/34.40.58 (privé) -
060/34.54.54 (bureau communal).

Secr. : M. R. PINOT, Tienne de Boussu, 23, 6400 Couvin.

Info. : Maison communale, Place Verte - 060/34.54.54.

CUL-DES-SARTS (commune de Couvin).

Prés. : Mme N. STAVAUX, rue de France, 38, 6370 Mariembourg - 060/31.12.94.

Secr. : M. P. MAGNIETTE, rue de la Rièze, 56, 6404 Cul-des-Sarts - 060/37.71.97.

Info. : Ancienne Maison communale.

DINANT (commune de Dinant).

Prés. : M. BULTOT, avenue de Mendieta. 5 A. 5500 Dinant - 082/22.28.70 (S.I.)
- 082/22.35.73 (bureau).

Secr. : Mlle M. WITRY, Place du Baillage, 14, 5500 Dinant - 082/22.21.52.

Info. : rue Grande, 37 - 082/22.28.70.

DOISCHE (commune de Doische).

Prés. : M. LEDOUX, La Pireuse, 5446 Doische - 082/67.75.52.

Secr. : Mme LEDOUX-GUILLAUME, La Pireuse, 5446 Doische - 082/67.75.52.

FERNELMONT

Prés. : M. B. CARON, rue de la Soile, 25, 5060 Hemptinne - 081/85.56.50.
Secr. : Mme F. DUPONT, rue de la Soile, 26, 5060 Hemptinne - 081/85.56.03.

FLOREFFE (commune de Floreffe).

Prés. : M. J. DUMONT, rue Romedenne, 4, 5750 Floreffe - 081/44.48.29.
Secr. : M. J. DELFOSSE, rue de Romedenne, 10, 5750 Floreffe - 081/44.50.51.
Info. : Maison communale - 081/44.42.37.

FOSES-LA-VILLE (commune de Fosses-la-Ville).

Prés. : M. MEUTERE, route de Bambois, 14, 5660 Fosses - 071/71.16.94.
Secr. : M. SCIEUR, rue Petite Couture, 18, 5660 Fosses - 071/71.14.68.
Info. : chez le Président.

FRASNES

Prés. : M. M. MAGOTTEAUX, rue Saint-Rock, 22, 6373 Frasnes.
Secr. : Mme A. ADAMSKI, place du Carré, 2, 6373 Frasnes.

GEDINNE (commune de Gedinne).

Prés. : M. WARTIGUE, rue de France, 75, « La Tomberelle », 6875 Louette-Saint-Pierre -
061/58.81.26 - 061/58.82.32.
Secr. : M. J.-L. PARIZEL, rue du Fy, 6870 Gedinne - 061/58.93.85.
Info. : Chez le Président.

GEMBOLOUX (commune de Gembloux).

Prés. : M. G. BOUFFIOUX, Echevin au Tourisme, rue du 8 Mai, 5800 Gembloux
-081/56.69.79 (privé) - 081/61.29.51 ext. 38 (commune).
Secr. : M. Ph. LEBACQ, rue du 8 Mai, 5800 Gembloux - 081/61.29.51/57 - 081/61.51.71
commune.
Info. : Adm. communale - 081/61.06.43.

GESVES (commune de Gesves).

Prés. : M. J.-P. HONTOIR, rue de Jausse, 5, 5320 Faulx-les-Tombes - 081/58.96.51.
Secr. : M. MAES, rue sur les Nooz, 3, 5320 Faulx-les-Tombes - 081/58.95.76.
Info. : chez le Président.

GODINNE (commune d'Yvoir).

Prés. : M. LATOUR, rue Saint Roch, 15, 5180 Godinne - 082/61.21.85.
Secr. : M. ROLAND, rue du Pont, 63, 5180 Godinne - 082/61.27.38.

HAN-SUR-LESSE (commune de Rochefort).

Prés. : M. MALDAGUE, c/o Grottes de Han, 5432 Han - 084/37.72.13.
Secr. : M.P. LANNNOY, rue des Sarrasins, 1, 5432 Han - 084/37.75.96.
Info. : Sec. en saison - 084/37.75.96.

HASTIERE (commune de Hastière).

Prés. : M. R. de BROGNEZ, rue Marcel Lespagne, 25, 5540 Hastière - 082/64.44.36.

Sec. : M. R. DENIS, rue M. Lespagne, 5540 Hastière - 082/64.46.59.

Info. : Foyer Culturel - 082/64.53.72 - 082/64.44.34.

HAUTE-HESBAYE

Prés. : M. R. CARPIAUX, rue de l'Eglise, 72, 5052 Hanret - 081/81.11.76.

Secr. : M. RIGUELLE, rue de la Gare, 15, 5055 Tavers - 081/81.19.20.

Info. : chez le Président.

HAVELANGE (commune de Havelange)

Prés. : asbl Loisirs et Culture, Mlle M. LEFEVRE, Ferme des Tilleuls, rue de Hietinne, 2, 5370 Havelange - 083/63.39.35.

HESBAYE NAMUROISE

Prés. : M. DUJARDIN, rue de Sclef, 5854 Meux - 081/56.79.57.

Secr. : M. G. DELFORGE, rue du Chainia, 2, 5854 Meux - 081/56.78.49.

Info : Maison communale - 081/56.60.39.

HOUYET

Prés. : P. LEDENT, rue Grande, 43, 5560 Houyet.

Secr. : M. J. LEBRUN, rue St Adelin, 12, 5561 Celles.

Info. : rue Grande, 17 - 082/66.67.51 - 66.61.00.

JAMBES (commune de Namur).

Prés. : M. F. LALOUX, Echevin au Tourisme de Namur, rue de Dave, 73, 5100 Jambes - 081/22.05.67 - 081/46.05.85..

Secr. : M. GALLOY, avenue Albert 1er, 107, 5000 Namur - 081/23.17.39.

Info. : Galerie DETOUR, avenue Materne, 162 - 081/30.33.01.

LIGNY (commune de Sombreffe).

Prés. : M. RUQUOY, rue du Comté, 74, 6338 Ligny - 071/88.80.57.

Secr. : M. LEGARDIEN, avenue du 16 Juin 1815, 6338 Ligny - 071/88.93.13.

Info : Chez le Président.

LOUETTE-ST-PIERRE

Secr. : M. A. PISVIN, Ets Le Refuge, rue de la Semois, 6875 Louette-St-Pierre.

MARCHE-LES-DAMES (commune de Namur) : voir S.I. Beez.

MARIEMBOURG (commune de Couvin).

Prés. : M. JOSSIAUX, chaussée de Philippeville, 13, 6370 Mariembourg - 060/31.13.63.

Secr. : M. GAUTHIER, rue de France, 23 (école) - 31.21.41, chaussée de Ruly, 25 (privé) - 060/31.14.29.

Info : Hôtel de Ville - 060/31.10.38 - 31.25.53.

METTET

Mme M. T. THIRY, Adm. communale, Place J. Meunier, 1, 5640 Mettet.
M. RUTH, Echevin, Adm. communale.

MEUSE-MOLIGNEE-ANHEE (commune de Anhée).

Prés. : Fl. LAWAREE, rue de la Libération, Anhée.
Secr. : M. HUSSON, rue Grande, 5198 Anhée, tél. 082/61.22.53.
Info : chez le Président ou 082/61.12.61.

MOLIGNEE-FLAVION

Prés. : Mme DELAIRE, rue de Spèche, 2, 6523 Sommière - 082/22.43.78.
Secr. : M. DEREINE, rue des Bas Prés, 19, 5000 Namur - 081/71.42.04.
Info : Château-Ferme de Falaën, en saison de 14 à 19 h. - 082/69.92.24.

MOZET ET VALLEE DU SAMSON

Prés. : M. LARDINOIS, route de Liège, 2, 5131 Thon-Samson - 081/58.07.62.
Info : chez le Président.

NAMUR (commune de Namur).

Prés. : M. Ph. LEBACQ, rue Simonis, 10, 5000 Namur.
Secr. : M. SERVAIS, square Léopold, 5000 Namur - 081/22.28.59.
Info : Bureau d'information, square Léopold, 5000 Namur - 081/22.28.59.

ORCHIMONT-NAFRAITURE (commune de Vresse-sur-Semois).

Prés. : M. VAN HIJFTE, rue Grande Voie, 46, 6881 Nafraiture - 061/50.03.18.
Secr. : M. ROBINET, rue Ostiway, 23, 6881 Nafraiture - 061/50.11.82.

NISMES (commune de Viroinval).

Prés. : Mme C. MAES-COLIN, rue Orgeveau, 6380 Nismes - 060/31.20.52.
Secr. : M. J. DELPORTE, Camping communal, 6380 Nismes.
Info. : rue Orgeveau - 060/31.20.52.

NISMES

OFFICE COMMUNAL DU TOURISME

rue Vieille Eglise, 6380, Nismes - 060/31.16.35.

OHEY (commune de Ohey).

Prés. : Ch. GROTECLAES, rue Trou du Loup, 252, 5350 Ohey - 085/61.15.44.
Secr. : M. GALER, rue Marteau, 262, 5350 Ohey - 085/61.13.89.
Info : S.I. Maison communale, Mme MARECHAL, rue Pierre Froidebise, 80, 5350 Ohey - 085/61.12.31.

OIGNIES-EN-THERACHE (commune de Viroinval).

Prés. : M. MANISE, rue Neuve, 3, 6398 Oignies - 060/39.91.84.
Secr. : M. M. LAROCHE, rue J.B. Periquet, 11, 6398 Oignies - 060/39.95.11.
Info : Maison des Jeunes (pt les vacances scolaires) de 10 à 17 h.

OIZY (commune de Bièvre).

Prés. : M. MODAVE, rue Grande, 23, 6863 Oizy - 061/51.11.51.

Secr. : M. CLARINVAL, rue de la Chapelle, 10, 6883 Oizy - 061/51.18.96.

Info : M. COOREMAN, rue Grande, 27, 6863 Oizy - 061/51.15.44.

OLLOY-SUR-VIROIN /commune de Viroinval).

Prés. : M. LOBET, rue de la Gare, 42, 6382, - 060/39.91.25.

Info : chez le Président.

ONHAYE (commune de Onhaye).

Secr. : M. J.-P. COLIN, rue du Jardin, 5812 Onhaye.

ORCHIMONT (commune de Vresse-sur-Semois): voir S.I. NAFRAITURE.

PETIGNY (commune de Couvin).

Prés. : M. BASTIN, Place Communale, 19, 6401 Petigny - 060/34.47.52 (privé)
-071/63.35.34 (bureau).

Info. : chez le Président.

PHILIPPEVILLE (commune de Philippeville).

Prés. : Mme Herbay, rue de la Balance, 6340 Philippeville - 071/66.64.96.

Secr. : M. VANDELOISE, rue de l'Eglise, 6, 6340 Philippeville - 071/66.62.13.

Info. : chez le secrétaire.

PROFONDEVILLE (commune de Profondeville).

Prés. : M. MASSAUT, chaussée de Namur, 5170 Profondeville - 081/41.11.16.

Info. : Chalet du Golf - 081/41.18.89 (été), Adm. communale - 081/41.14.23 (automne et hiver).

Secr. : Mme DESCHAMTHELER, Hôtel Le Frisia, chaussée de Dinant, 5150 Wépion - 081/41.11.06.

M. GODART, rue des 4 Arbres, 40, 5160 Lustin - 081/41.28.65.

ROCHEFORT (commune de Rochefort).

Prés. : M. HERMAN, route de Rochefort, 38, 5432 Han - 084/37.72.22 - 37.77.16.

Info. : rue de Behogne - 084/21.25.37, 9 à 12 - 13 à 17.30 h. toute l'année, sauf dim. en hiver.

SOMME-LEUZE (commune de Somme-Leuze).

Prés. : M. PARMENTIER, route de Liège 22, 5413 Baillonville - 086/32.22.22.

Secr. : M. DEBRUYN, chemin de l'Héritage, 5, 5373 Somme-Leuze - 086/32.20.04.

Maison du Tourisme, Maison des Artisans : rue de l'Eglise, 4, 5418 Heure - 086/32.25.67 -
c/o GILLES Mireille (Somme-Leuze).

SPONTIN (commune d'Yvoir)

Prés. : M. FOCANT, rue des Rivières, 17, 5190 Spontin - 083/69.92.00.

Secr. : M. HUBY, chaussée de Dinant, 36, 5190 Spontin - 083/69.95.65.

Info. : au château.

SUGNY (commune de Vresse-sur-Semois).

Prés. : M. LEBON, route de Membre, 37, 6858 Pussemange - 061/50.05.39.

Secr. : M. TITEUX, rue de la Brasserie, 42, 6858 Sugny - 061/50.05.62.

Info. : chez le secrétaire.

THY-LE-CHATEAU (commune de Walcourt).

Prés. : M. A. BLANPAIN, rue des Tourterelles, 2, 6420 Thy-le-Château - 071/61.14.50
-61.29.67.

Secr. : Mme THIBAUT, rue du Midi, 1, 6420 Thy-le-Château - 071/61.10.01.

Info. : chez le Président.

TREIGNES

Prés. : M. V. DEFORGE, rue du Quincié, 3, 6390 Treignes - 060/39.95.60.

Secr. : M. DUJARDIN, rue de la Gare, 1, 6390 Treignes - 060/39.95.60.

Info. : chez le Président.

VENCIMONT (commune de Gedinne).

Prés. : M. de SURAY, rue de la Ramée, 18, 5581 Vencimont - 081/58.83.54.

Secr. : M. BOUILLON, VVF « La Ramée », 5581 Vencimont - 061/58.88.58.

Info. : chez le secrétaire.

VIERVES-SUR-VIROIN (commune de Viroinval).

Prés. : Mme DARDENNE, rue Ancienne Poste, 224, 6383 Vierves - 060/39.93.97.

Secr. : Mlle ERNOULD, route de Mazée, 6390 Treignes.

Info. : chez le Président.

VILLERS-LE-GAMBON (commune de Philippeville).

Prés. : M. C. MATHIEU, rue des Mésanges, 3, 6345 Villers - 071/66.64.13.

Secr. : M. F. DETINNE, Cité Jardins, 6345 Villers.

Info. : en saison : Bassin natation, 10/12 - 14/19 h. - hors saison : chez le Président.

VRESSE (commune de Vresse).

Prés. : M. T. MICHEL, chemin des Blaireaux, 52, 6869 Vresse - 061/50.05.34.

Secr. : M. DECASTIAU, rue Ste-Agathe, 6868 Laforêt - 061/50.06.94.

Info. : Centre culturel - 061/50.08.27.

WALCOURT (commune de Walcourt).

Prés. : M. SALMON, rue de la Station, 68, 6430 Walcourt - 071/81.19.35.

Secr. : M. GANTY, rue de la Gare, 78, 6430 Walcourt - 071/61.14.52.

Info. : Grand'Place, 25 du 1-5 au 30-09, sauf lundi - 071/61.25.26.

WAULSORT (commune de Hastière).

Secr. : M. GYSELINX, Vieille Route de Givet, 34, 5540 Hastière - 082/64.13.15.

Info. : chez le secrétaire.

WEPION (commune de Wépion).

Prés. : M. G. MAISON, Allée du Néviau, 13, 5150 Wépion - 081/46.00.70.

Secr. : M. DEMEFFE, Domaine de l'Espinette, chemin des Etangs, 23, 5150 Wépion - 081/46.13.02 (privé), 21.00.54 (bureau).

Info. : Musée de la Fraise - Wépion - 081/46.01.13 - (bureau) 21.00.54.

YVOIR (commune d'Yvoir).

Prés. : M. MICHEL, Place des Combattants, 10, 5190 Yvoir - 082/61.13.00.

Secr. : M. RAETS, Domaine de Champalle, 5190 Yvoir - 082/61.10.84.

Info. : chez le Président ou Admi. communale.

PROVINCE DE LIEGE

A. Fédération du tourisme de la province de Liège

- Président : M. MOXHET, député permanent, gouvernement provincial, place Saint-Lambert, 18a, 4000 Liège - 041/23.21.44.
- Directeur : M. JEUNEHOMME, boulevard de la Sauvenière, 77, 4000 Liège -041/22.42.10.
- Secr. : M. MARNETTE, boulevard de la Sauvenière, 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.
- Dir. adj. : M. J. MAGIS, boulevard de la Sauvenière, 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.
- Info. : Fédération du Tourisme de la province de Liège, boulevard de la Sauvenière, 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.
- Bureau d'accueil aux frontières : Lichtenbusch : Autoroute Aachen-Liège - 087/85.15.93.
Malscheid : Frontière Luxembourg-Belgique -080/32.91.11.

B. Groupements Régionaux

Syndicat d'initiative fédérés de l'Ambève et Affluents (SIFAA) (Aywaille, Coë, Francorchamps, Harzé, La Gleize, Lierneux, Louveigné-Banneux-Deigne, Remouchamps, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts).

Prés. : M. G. STARCK, chemin de Bergeval, 12, 4980 Trois-Ponts - 080/68.44.23.

Secr. : M. MAGIS, boulevard de la Sauvenière 7, 4000 Liège - 041/22.42.10.

Info. : Fédération du Tourisme de la Province de Liège, boulevard de la Sauvenière, 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.

Union des Syndicats d'initiative des Cantons de l'Est (USICE) (Amel, Büllingen/Bütgenbach, Crombach, Elsenborn, Eupen, Faymonville, Heppenbach, Ligneuville-Bellevaux, Lommersweiler, Malmedy, Manderfeld, Meyerode, Recht, Reuland-Ouren, Robertville, Rocherath, Sankt-Vith, Schonberg, Waimes).

Prés. : M. J. WEYNAND, Zur Held, 2, 4740 Elsenborn-Nidrum, Commissariat d'arrondissement, rue de la Gare 13, 4890 Malmedy - 080/77.79.14.

Secr. : M. DAHMEN, Fédération du Tourisme de la Province de Liège, boulevard de la Sauvenière, 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.

Groupement régional Hesbaye, Meuse, Condroz-Tourisme (HMCT) (Amay, Bas-Oha, Fraiture, Huy, Modave, Ouffet, Vallée de Burdinale, Waremme).

Prés. : M. G. MANGON, avenue d'Italie, 37/Bte 16, 1050 Bruxelles.

Secr. : M.J. HANSOUL, Fédération du Tourisme de la Province de Liège, boulevard de la Sauvenière, 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.

Info. : Fédération du Tourisme de la Province de Liège, boulevard de la Sauvenière, 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.

Association régionale Ourthe - Nèblon - Tourisme (ONT) (Anthisnes, Comblain-au-Pont, Comblain-la-Tour, Fairon, Esneux, Hamoir, Ocquier, Tilff, Vieuxville, Ferrières).

Prés. : M. G. THIRIARD, avenue Laboulle, 10, 4040 Tilff - 041/88.10.86.

Secr. : Mme Y. Fontinoy, Fédération du Tourisme de la Province de Liège, boulevard de la Sauvenière, 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.

Info. : Fédération du Tourisme de la Province de Liège, boulevard de la Sauvenière, 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.

Groupement touristique Vesdre-Hoegne et Plateaux (VHP) (Aubel, Baelen, Membach, Chaudfontaine, Comté de Dalhem, Dolhain-Limbourg, Herve, Jalhay, Pepinster, Polleur, Raeren, Sart-lez-Spa, Spa, Theux, Trois-Fontaines, Verviers, Welkenraedt).

Prés. : M. A. LEJEUNE, rue de l'Enseignement, 24, 4800 Verviers - 087/33.05.45.

Secr. : M. MARNETTE, Fédération du Tourisme de la Province de Liège, boulevard de la Sauvenière, 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.

Info. : Fédération du Tourisme de la province de Liège, boulevard de la Sauvenière, 77, 4000 Liège - 041/22.42.10.

Les groupements régionaux de la province de Liège seront officiellement remaniés au cours de l'année 1988.

C. Liste des syndicats d'initiative de la province de Liège

4140 AMAY

Prés. : M. E. DAVIN, ch. F. Terwagne, 49 - 085/31.11.44.

Secr. : M. A. LEONARD, rue de Biber, 22 - 085/31.12.31.

4770 AMEL (AMBLEVE)

Prés. : M. A. THEISS, Auf dem Kamp 208 - 080/34.92.22.

Secr. : M. L. HENDRICHES, Montenau, 26 - 080/34.93.88.

4150 ANTHISNES

Prés. : M. H. HOURANT, rue du Centre, 2 - 041/83.61.73.

Secr. : M. M. JOIRET, rue de Mont, 1 - 041/83.61.36.

4580 AUBEL

Prés. : M. A. MEURENS, rue Haes, 13 - 087/68.72.21 (privé).

Secr. : M.P. BRUYERE, rue Philippe Piron 7 - 087/68.74.64.

4070 AYWAILLE

Prés. : M. A. COLLIGNON, avenue F. Cornesse, 11 - 041/84.61.78.

Secr. : M. A. GEMEEN, place J. Thiry, 14 - 041/84.64.12.

4832 BAELEN-MEMBACH

Prés. : M. R. BRANDT, rue Plein Vent, 21 - 087/76.29.63.

Secr. : M. R. CANAUX, route d'Eupen, 159 - 087/55.30.86.

5228 BAS-OHA

Prés. : M. E. MATHIEU, rue des Loups, 6 - 085/21.43.97.

Secr. : M. P. PUISSANT, rue Bois-le-prêtre, 3 - 085/21.77.06.

4391 BERLOZ

Secr. : M. J. ROPPE, rue Doules, 14 - 019/32.41.02.

4273 BRAIVE

Prés. : M. H. MOUTON, rue du Bolland, 78 - 019/69.91.67.

Secr. : M. R. VRANKENNE, rue du Calvaire, 120, 4260 Fallais.

4790 BURG - REULAND - OUREN

Prés. : M. F. OESTGES, Weweler, 3 - 080/32.90.65.

Secr. : M. L. MOLTER, Oudler, 9 - 080/32.93.03.

4760 BULLINGEN (BULLANGE)

Prés. : M.J. SCHOLZEN, Dorf, 297 - 080/64.74.87.

Secr. : M. F. WAMPACH, Malmedyerstrasse, 319 - 080/64.72.13.

4750 BUTGENBACH

Prés. : M. G. BASTIN, Seestrasse, 51 - 080/44.64.51.

Secr. : M.H. HELLEBRANDT, Centre Worriken, 1 - 080/44.63.58.

CHAPON - SERAING

Prés. : M. A. BOLLY, rue de Huy, 13 a, 4248 Verlaine - 019/56.60.01.

Secr. : M. J. RIGO, Seraing-le-Château, 117, 4248 Verlaine - 019/56.60.01.

4930 CHAUDFONTAINE

Prés. : M. D. FRERE, Echevin du Tourisme, rue de Trooz, 7, 4950 Beaufays - 041/68.72.88.

: M. C. LABALUE, Maison Sauveur, Parc des Sources - 041/65.18.34.

4170 COMBLAIN-AU-PONT

Prés. : M. V. WILLEMS, rue des Thiers, 9 - 041/69.12.00.

Secr. : M. M. LEDUC, rue des Pêcheurs, 32 - 041/69.20.57.

4171 COMBLAIN-LA-TOUR - FAIRON

Prés. : M. J.-C. DARVILLE, rue de la Tour, 12, 4171 Comblain-la-Tour.

Secr. : M. A. CLOES, rue du Centre, 3, 4171 Comblain-Fairon.

4544 COMTE DE DALHEM

Prés. : M. H. PALMANS, avenue Albert 1er, 39 - 041/79.28.89.

Secr. : M. F. ROMAIN, rue Saint Nicolas, 123, 4000 Liège - 041/52.06.54.

4970 COO (STAVELOT)

Prés. : M. H. MAUDOUX, Chemin des Faravennes, 21 - 080/68.43.76.

Secr. : M. J. PHILIPPE, Biester, 10 - 080/68.43.74.

4784 CROMBACH

Prés. : M. E. BACKES, Klosterstrasse, 38, 4780 St. Vith - 080/22.77.62.

Secr. : M. L. MEYER, Dorfstrasse, 47, 4784 Nieder-Emmels - 080/22.73.36.

4740 ELSENBORN-NIDRUM

Prés. : M. A. WATHELET, Malmedyerstrasse, 2, 4750 Bütgenbach - 080/44.68.63.

Secr. : M. L. FRANZEN, Bermicht, 21, Nidrum - 080/44.62.32.

4050 ESNEUX

Prés. : M. J. DEFOSSE, rue de la Corniche, 12 - 041/80.21.38.

Secr. : M. V. LEMAIRE, avenue des Ardennes, 17, 4040 Tilff - 041/88.30.30.

4731 EYNATTEN

*Prés. : Mme C. RADERMECKER, Schöne Aussicht, 18 - 087/85.15.30.

Secr. : M. Ch. RADERMECKER, Schöne Aussicht, 18 - 087/85.15.30.

4375 FAIMES

Secr. : M. L. MELOTTE, rue E. Vandervelde, 6 - 019/56.69.43.

4700 EUPEN

Prés. : M.R. SCHAAF, Hookstrasse, 25 - 087/55.32.83.

Secr. : Mme M. BELLIN, Hochstrasse, 160 - 087/55.42.32.

4889 FAYMONVILLE

Prés. : M.J. HERMANN, Faymonville, 52, 4888 Waimès - 080/67.90.02.

Secr. : M. N. GEORGES, Village, 72 D - 080/67.93.60.

FERRIERES

Prés. : M. R. LEMOINE, Allée de Bernardfagne, 5 - 086/40.03.80.

Secr. : M. M. Kauffman, place de Chablis, 11 - 086/40.04.00.

4152 FRAITURE

Prés. : M.G. FILEE, rue de la Vieille Forge, 8 a. - 085/51.15.64.

Secr. : M. A. DODET, CLOS DES 4 Vents, 2 - 085/51.19.07.

4878 FRANCORCHAMPS

Prés. : M. G. PARMENTIER, 233, rue de Pommard - 087/27.52.52.

Secr. : M. L. ZAHNEN, route de Sart. 194.

4180 HAMOIR

Prés. : M. J.-M. BOINET, rue du Pont 1 - 086/38.83.32.

Secr. : M. U. KAYE, rue du Moulin 31 - 086/38.84.20.

4280 HANNUT

Prés. : M. G. FLABA, rue A. Flaba, 2, 4280 Grand-Hallet - 019/63.36.84.

Secr. : M. R. MATHOT, rue du Verger, 4 - 019/51.30.19.

4071 HARZE

Prés. : M. J. DUMONT, rue de Bastogne, 8 - 041/84.51.26.

Secr. : M. J.-P. DUMONT, Pavillonchamps, 27 - 041/84.55.14.

4729 HAUSET

Prés. : Mme R. HINCK, Aachenerstrasse, 265 - 087/65.96.85.

Secr. : Mme H. PARENT, Hergenratherstrasse, 15 - 087/65.82.03.

4771 HEPPENBACH

Prés. : M. H. BONGARTZ, Dorf, 92 - 080/34.94.14.

Secr. : M. M. THEISS, Dorf, 82 - 080/34.99.42.

4650 HERVE

Prés. : M. L. SIMAR, PLACE DE L'Hôtel de Ville, 18 - 087/66.45.05.

Secr. : M. J. THIBERT, rue du Hac, 22 - 087/66.46.02.

4581 HOMBOURG

Prés. : M. G. FOGUENNE, rue Laschet, 5 - 087/78.52.27.

Secr. : M. A. STASSEN, rue Laschet, 8 - 087/78.57.78.

5200 HUY

Prés. : M. A. GODELET, Echevin du Tourisme, Résidence « Jeanne d'Arc », Quai de Compiègne 2/12 - 085/21.54.62.

Secr. : Mme M. TOUSSAINT, rue Campagne 22a.

Office du Tourisme, Quai de Namur, 1 - 085/21.29.15 - 23.45.69.

4804 JALHAY (La Gileppe - Baraque Michel).

Prés. : M. R. SAGEHOMME, rue Werfaz, 34 - 087/64.70.70.

Secr. : M. G. GREGOIRE, Chafour, 32 - 087/64.72.04.

4720 KELMIS (LA CALAMINE)

Prés. : M. J. BARTH, Patronagestrasse, 3 d - 087/65.84.34.

Secr. : M. C. BREUER, Lüttischerstrasse, 122 - 087/65.95.83.

4981 LA GLEIZE

Prés. : M. C. PHILIPPE, Roanne-Coo, 8 - 080/78.55.35.

Secr. : M. G. GREGOIRE, rue de l'Eglise, 19 - 080/78.54.50 (privé).

4000 LIEGE

Office du Tourisme : En Féronstrée, 92 - 041/22.24.56 Mme MARECHAL, Chef de bureau.

6688 LIERNEUX

Prés. : M. M. SERVAIS, rue du Centre, 18 - 080/31.97.09.

Secr. : Mme N. BOULLONNOIS, rue Calvaire 3, Arbrefontaine 6688 Lierneux - 080/31.98.46.

4892 LIGNEUVILLE (BELLEVAUX)

Prés. : M. N. PHILIPPE, Ligneuville, 178 - 080/57.00.14.

Secr. : M. J. LEMAIRE, Pont, 3 A, - 080/57.00.20 - 080/57.03.63.

4830 LIMBOURG - DOLHAIN

Prés. : Mme M. KUPPER, place d'Andrimont, 16 - 087/76.39.66.

Secr. : M. R. GILLES, avenue David, 70 - 087/76.39.74.

LINCENT - PELLAINES - RACOUR

Prés. : M. J.-M. MOUREAU, rue de la Station, 213, 5968 Racour - 019/65.62.57.

Secr. : Mme A. BOURDON, avenue des Français, 116, 5959 Pellaines.

4763 LOMMERSWEILER

Prés. : M. H. SCHMIT, Lommersweiler, 11 - 080/22.71.44.

Secr. : M. E. ANDRIES, Hevem, 6 A, 4783 Lommersweiler - 080/22.60.93.

4710 LONTZEN

Prés. : M. R. FRANSSSEN, rue du Moulin.

Secr. : M. B. WINES-WALLNER, Mühlenweg, 97.

4960 LOUVEIGNE - BANNEUX - DEIGNE

Prés. : M. M. BRUWIER, rue des Fawes, 12 - 041/60.82.47.

Secr. : Mme Ch. WUIDAR, rue de Fraipont, 1/1 - 041/60.91.36.

4890 MALMEDY (Maison Cavens, Place de Rome 11 - 080/33.02.50).

Prés. : M. R. HEINDRICHS, Chemin-Rue, 20.

Secr. : Office du Tourisme, place du Châtelet, 10 (M. H. ROME) - 080/33.02.50.

4778 MANDERFELD

Prés. : M. N. ANDRE, Route de St Vith, 77 - 080/54.81.35.

Secr. : M. M. GROMMES, route de St Vith, 83 - 080/54.81.63.

5270 MARCHIN

Prés. : M. J.-P. BURTON, Molu, 25 - 085/41.10.65.

Secr. : M. J. MICHEL, rue J. Wauters, 8 - 085/23.46.57.

4781 MEYERODE

Prés. : M. H. REUTER, Herresbach, 6 - 080/54.84.16.

Secr. : M. E. KEIFFENS, Meyerode, 76 - 080/34.97.25.

5280 MODAVE

Prés. : M. M. GILLET, Pont-de-Bonne, 11 - 085/41.11.33.

Secr. : M. R. BROUIR, rue Beaulieu, 66 - 085/41.25.45.

4670 MONTZEN

Prés. : M. J. PALM, Dellegraet, 112 - 087/78.52.93.

Secr. : M. J. GEORGES, rue de Hombourg, 25 - 087/78.54.03.

4671 MORESNET

Prés. : M. A. LENNERTZ, Bambosch, 67 - 087/78.61.25.

Secr. : M. H. MUYTJENS, rue d'Aix, 64 - 087/78.46.17.

4150 NANDRIN

Prés. : M. J. WIDART, rue du Bosquet, 22, 4157 St-Severin - 041/71.52.85.

Secr. : M. J. WIDART, rue du Bosquet, 22, 4157 St-Severin - 041/71.52.85.

5292 OCQUIER

Secr. : M.J. FRANCE, Grand'Rue, 62 - 086/34.41.03.

4368 OREYE

Prés./Secr. : M.E. MAHY, rue de Westrée, 5 - 019/67.71.10.

4190 OUFFET

Prés. : M. G. ETIENNE, rue Sauvenière, 288 A - 086/36.60.88.

Secr. : M. G. DELBEUCK, rue de Hamoir, 400 - 086/36.67.53.

4710 PEPINSTER

Prés. : M. J. CHEVOLET, rue Hauzeur, 76 - 087/46.04.24.

Secr. : M. W. FIETERMAN, rue d'Avallon, 20.

4670 PLOMBIERES

Prés. : M. E. PIRENNE, rue du Chemin de Fer, 28 - 087/78.60.11.

Secr. : M. J. REMACLE, rue Braesberg, 543, 4581 Hombourg - 087/78.43.31.

4803 POLLEUR

Prés. : M. J. FANIELLE, rue Xhavée, 23 - 087/22.22.45.

Secr. : M. ME J. Fanielle, rue Xhavée, 23 - 087/22.22.45.

4730 RAEREN

Prés. : M. H. HAVENITH, Roetgenerstrasse, 24 - 087/85.13.21.

Secr. : M. R. TIMMERMANN, Titfeld, 1.

4785 RECHT

Prés. : M. W. LAMBERTY, Burg, 2 - 080/57.00.11.

Secr. : Mme C. WANSART, Zur Kaiserbaracke, 21 - 080/57.02.95.

4068 REMOUCHAMPS

Prés. : M. E. DESSY, rue Hodister, 1 - 041/84.52.47.

Secr. : Mme A. NEUFORGE, rue du Broux, 18 - 041/84.52.42.

4898 ROBERTVILLE

Prés. : M. J. BLESGEN, route du Barrage, 20 - 080/44.60.07.

Secr. : Mme LEJOLY, rue Centrale, 113, Robertville - 080/44.64.75.

4761 ROCHERATH

Prés. : M. B. FAYMOVILLE, Rocherath, 118 - 080/64.71.97.;

Secr. : M. G. SCHLECK, Krinkelt, 62 - 080/64.76.63.

4780 SAINT-VITH

Prés. : M. H. WARNY, Rodterstrasse, 22 - 080/22.72.95.

Secr. : Mme SCHMITZ, Rathaus, Hauptstrasse, 43 - 080/22.76.64.

4882 SART- LEZ-SPA (VALLEE DE LA HOËGNE)

Prés. : M. F. KIEFFER, Michaël, 216 - 087/47.40.73.

Secr. : M. J. WILKIN, Arzelier, 5 - 087/47.42.77.,.

4782 SCHONBERG

Prés. : M. J. MAAS, Dorf, 172 - 080/54.81.60.

Secr. : M. W. KELLER, Dorf, 133 - 080/54.85.40.

SEIGNEURIES DES RECHAINS (WEGNEZ · LAMBERMONT · GRAND-RECHAIN)

Prés. : M. J. DOURCY, Sur les Joncs, 32 - 4852 Lambermont - 087/33.17.21.

Secr. : M. R. DEMOLIN, rue Moinerie 2, 4822 Petit-Rechain - 087/33.10.82.

4100 SERAING

Prés. : M. H. QUOILIN - 041/37.20.12.

Secr. : M. MELIS, rue de la Banque, 21 - 041/37.54.54 (Foyer culturel).

4880 SPA - OFFICE DU TOURISME

Prés. : M. J. HOUSA, rue Pré Jonas, 11 4880 Niverzé - 087/77.26.36.

Secr. : M. J. HUYON, Directeur Pavillon des Petits Jeux - Place Royale, 43
-087/77.25.19.

4060 SPRIMONT

Prés. : M. A. LESUISSE, rue Damré, 25 - 041/82.13.61.

Secr. : M. R. LÉCRENIER, rue M. van Roggem, 10, 4060 Sprimont - 041/82.11.11.

4970 STAVELOT

Prés. : M. T. GALLE, Bursiheids, 17 - 080/86.23.43.

Secr. : Mme K. TOMBEUX, route de Wanne, 3 - 080/86.27.43.

4984 STOUMONT

Prés. : M. A. PETERS, Monthouet, 30 - 080/78.50.00.

Secr. : Mme D. LEBRUN, route de Spa, 32 - 080/78.55.32.

4870 THEUX

Prés. : M. F. RENKIN, rue du Pont, 3-4 - 087/54.11.29.

Secr. : M. L. FRAIKIN, rue Hovémont, 63 - 087/54.12.19.

4040 TILFF

Prés. : M. G. THIRIARD, avenue Labouille, 110 - 041/88.10.86.

Secr. : M. W. DUHAMEAU, place du Souvenir, 20 - 041/88.16.30.

4980 TROIS-PONTS

Prés. : M. G. STARCK, chaussée de Bergeval, 8 - 080/68.44.23.

Secr. : M. P. BIHAIN, route de Coo, 65 - 080/68.44.50.

VALLEE DE LA BURDINALE

Prés. : M. J. RUELLE, Thier Egllette, 4 5083 Lamontzée - 085/71.15.71.

Secr. : M. M. BERTRAND, rue de la Gare, 16, 5080 Burdinne - 085/71.13.14.

4800 VERVIERS

Prés. : M. M. DEPAIRON, rue de la Calamine, 35, 4801 Stembert - 087/33.61.61.

Secr. : M. G. GILON, rue Jardon, 31 - 087/33.17.24.

4084 VIEUXVILLE

Prés. : M. G. DRUART, Sur de Luins, 6, Sy - 086/38.80.65.

Secr. : M. M. THONNARD, rue Principale, 8 - 086/38.89.80.

5260 VILLERS-LE-BOUILLET

Prés. : M.J. GUSTIN, rue d'Antheit, 1 - 085/21.31.71.

Secr. : M. J. GUSTIN, rue d'Antheit, 1 - 085/21.31.71.

4540 VISE

Prés. : M. H. FROMONT, Allée des Marguerites, 39 - 041/79.12.75.

Secr. : M. M. FRAIKIN, Porte de Lorette, 44 - 041/79.34.41.

4888 WAIMES

Prés. : M. N. GROSJEAN, Fagnoux, 28 - 080/67.90.52.

Secr. : M. C. BONSANG, B.P. 4 - 080/67.90.28.

4711 WALHORN

Prés. : M. P. CORDA, Kreuzstrasse, 9 - 087/65.82.43.

Secr. : M. F. NYNS, Dorfstrasse, 19 - 087/65.80.83.

4370 WAREMME

Prés. : M. A. HOUGARDY, Résidence Floréal, 9 - 019/32.27.62.

Secr. : M. J. BRONKART, rue Porte de Liège, 79 - 019/32.46.66.

WELKENRAEDT

Prés. : M. H. GERSON, rue de l'Yser, 92 - 087/88.08.98.

Secr. : M. M. SMEETS, rue de la Croix, 11 - 087/88.08.54 - 88.05.91.

4750 WEYWERTZ

Prés. : M. J. BOEMER, Lindenstrasse, 42 - 080/44.60.50.

Secr. : M. B. SUNNEN, Flaschsberg, 12 - 080/44.53.87.

4761 WIRTZFELD

Prés. : M. E. MACKELS, Wirtzfeld, 62 - 080/64.75.01.

Secr. : M. SCHEIFF, Wirtzfeld, 119 - 080/64.71.49.

PROVINCE DE LUXEMBOURG

A. Fédération touristique du Luxembourg Belge (F.T.L.B.)

Président : M.J. ROSSIGNON, rue du Luxembourg, 52, 5400 Marche-en-Famenne
-084/31.10.54.

Directeur : M. J. FIEVET, quai de l'Ourthe, 9, 6980 La Roche-en-Ardenne - 084/41.10.11
- Téléx 426.34.

Info. : Quai de l'Ourthe, 9, 6980 La Roche-en-Ardenne - 084/41.10.11 - téléx
426.34.

B. Groupements régionaux

COEUR DE L'ARDENNE groupant les S.I. de Bastogne, Gouvy, Houffalize, La Roche, Ortho, Ourthe supérieure, Val de Salm.

Prés. : M. L. OLIVIER, place Mac Auliffe, 6650 Bastogne - 062/21.13.25.

Secr. : M. S. SCHMITZ, rue de Wiltz, 11 D, 6650 Bastogne - 062/21.22.22.

Prés. FF : M. L. DANLOY, quai de l'Ourthe, 10, 6980 - La Roche.

FORETS D'ARDENNE ET HAUTE-LESSE groupant les S.I. de Bande, Champlon, Forrières, Haute-Lesse, Lavacherie, Marche-en-Famenne, Nassogne, Saint-Hubert, Tellin.

Prés. : M. J. ROSSIGNON, rue de Luxembourg, 52, 5400 Marche-en-Famene
-084/31.10.54.

Secr. : Mlle J. PECHEUR, Fédération touristique du Luxembourg belge, 6980 La Roche-en-Ardenne - 084/41.10.11

OURTHE ET AISNE groupant les S.I. de Barvaux, Bomal, Durbuy, Erezée, Grandhan, Hotton, Marcourt, Rendeux.

Prés. : M. TILMAN, c/o secrétariat, Grand'Rue, 22, 5470 Barvaux - 086/21.30.81.

Secr. : M. B. HAOT, Hôtel des Roches Fleuries, Grand'Place, 96, 5480 Durbuy
-086/21.28.82.

SEMOIS ET VIERRE groupant les S.I. de Bouillon, Bertrix-Semois, Chassepierre, Chiny, Corbion, Etalle, Florenville, Herbeumont, Izel, Lacuisine, Moyenne-Semois, Muno, Neuf-château, Paliseul, Poupehan, Rochehaut, Sainte-Cécile, Tintigny, Ucimont, Vierre-et-Semois, Villers-devant-Orval.

Prés. : M. A. DUFRENE, rue de la Cense, 6 A, 6839 Rochehaut - 061/46.69.70.

Secr. : M. G. SPIRLET, Point de Vue, 67, 6924 Chassepierre - 061/31.20.80.

SUD-ARDENNE ET GAUME groupant les S.I. DE Arlon, Attert, Aubange, Habay-la-Neuve, Lorraine belge, Marbehan, Martelange, Virton.

Prés. : M. A. LAMAND, place Communale, 50, 6753 Buzenol - 063/45.50.26.

Secr. : Mme WEBER, Chemin de l'Eglise, 24 6703 Tontelange - 063/21.63.60
-063/21.44.55 (privé).

C. Syndicats d'initiative

ARLON (commune d'Arlon).

Prés. : M. J. CHAMPAGNE, rue de Cohne, 49, 6702 Nobressart - 063/21.65.73.

Secr. : Mme WEBER, Chemin de l'Eglise, 24, 6703 Tontelange - 063/22.70.95.

Accueil : toute l'année, place Léopold, 6700 Arlon - 063/21.63.60.

Courrier : M. J. CHAMPAGNE OTPA, place Léopold, 6700 Arlon.

ATTERT (commune d'Attart).

Prés. : M. DECLEVE, Chemin de l'Eglise, 24, 6703 Tontelange - 063/22.70.95.

Secr. : M. R. ERPELDING, Côte Rouge, 2, 6703 Metzert - 063/21.63.61.

AUBANGE (commune d'Aubange).

Prés. : M. P. VANDENINDEN, rue des Glaieuls, 14, 6790 Athus - 063/37.94.92.

Secr. : M. Y. HARDY, rue de l'Al hénée, 11, 6790 Athus - 063/37.86.54.

Courrier : M. P. VANDENINDEN

Accueil : Domaine de Clémarais, 6798 Aubange - 063/37.86.54.

BARVAUX-SUR-OURTHE (commune de Durbuy).

Prés. : M. LAVAL, rue de Durbuy, 42, 5470 Barvaux - 086/21.16.23.

Secr. : M. J.-M. ROISEUX, Vieux-Chemin de Petit-Han, 22, 5470 Barvaux - 086/21.15.77.

Accueil : complexe touristique « Le Moulin », 5470 Barvaux (toute l'année)
-086/21.11.65 - 086/21.19.78.

Courrier : Royal Syndicat d'initiative de Barvaux, Moulin de Barvaux, rue Petit Barvaux, 1, 5470 Barvaux.

BASTOGNE (commune de Bastogne).

Prés. : M. DELPERDANGE, place Mac Auliffe, 24, 6650 Bastogne - 062/21.11.00
-062/21.27.89 (privé).

Accueil : place Mac Auliffe, 24, 6650 Bastogne (toute l'année) - 062/21.27.11.

Courrier : M. DELPERDANGE, place Mac Auliffe, 24, 6650 Bastogne.

BEHO (commune de Gouvy) : voir S.I. GOUVY-LIMERLE.

BERTRIX-SUR-SEMOIS (commune de Bertrix).

Prés. : M. F. GENATZY, rue Joybeau, 41, 6804 Morte han - 061/41.34.44.

Secr. : M. J.-P. ANSAY, rue de l'Eglise, 12, 6904 Cugnon - 061/41.24.40 - (privé) : 41.19.84.

Accueil : Place Chanoine Pieriot, 1, 6804 Cugnon (toute l'année) - 061/41.24.40.
Grand'Place, 2, 6800 Bertrix (juin à août).

Courrier : M. F. GENATZY, rue Joybeau, 41, 6804 Morte han - 061/41.34.44.

BOMAL (commune de Durbuy).

Prés. : M. TILMAN, rue Fleurie, 3, 5490 Bomal - 086/21.11.71.

Secr. : M. LACROIX, rue de Barvaux, 19, 5490 Bomal - 086/21.12.21 - 086/21.29.39 (privé).

Courrier : M. LACROIX, rue de Barvaux, 19, 5490 Bomal.

BOUILLON (commune de Bouillon).

Prés. : M. B. DOFFAGNE, rue Laitte, 12, 6830 Bouillon - 061/46.70.04.

Secr. : M. F. BAUDON, rue de Fontenoille, 160 b, 6819 Sainte-Cécile - 061/46.68.09 - 061/31.24.93 (privé).

Accueil : Bureau du Château, 6830 Bouillon (hors saison) - 061/46.62.57.
Porte de France, 6830 Bouillon (hors saison) - 061/46.62.89.

BOVIGNY (commune de Gouvy), voir S.I. GOUVY-LIMERLE.

CHAMPLON (commune de Tenneville).

Prés. : M. JEANJEAN, Barrière de Champlon, 1, 6971 Champlon - 084/45.51.55 - 084/45.54.75.

Secr. : M. TOUSSAINT, rue de la Gendarmerie, 6971 Champlon - 084/45.51.08.

Courrier : JEANJEAN, Barrière de Champlon, 1, 6971 Champlon.

CHANLY (commune de Wellin) : voir S.I. HAUTE-LESSE-WELLIN.

CHASSEPIERRE (commune de Florenville).

Prés. : M. R. LEFEBVRE, Breux, 106, 6824 Chassepierre - 061/31.14.88.

Secr. : M. C. PIERRARD, Laiche, 27, 6824 Chassepierre - 061/31.25.05.

Accueil : rue de la Semois, 9, 6824 Chassepierre (toute l'année) - 061/31.14.98.

Courrier : . R. LEFEBVRE, Breux, 106, 6824 Chassepierre.

CHATILLON (commune de Saint Léger) : voir S.I. LORRAINE BELGE ET SAINT LEGER.

CHERAIN (commune de Gouvy) : voir S.I. GOUVY-LIMERLE.

CHINY (commune de Chiny).

Prés. : M. J. LENEL, RUE DU Brigas 51, 6822 Chiny - 061/31.21.19.

Secr. : M. F. CHRISTOPHE, rue de l'Embarcadère, 25, 6822 Chiny - 061/31.34.66.

CORBION (commune de Bouillon).

Prés. : M. N. MAZIERS, rue du Chairy, 26, 6838 Corbion - 061/46.66.39.

Secr. : M. A. COUVERT, rue de Bouillon, 49, 6838, Corbion - 061/46.60.02.

Courrier : M. A. COUVERT, rue de Bouillon, 49, 6838 Corbion.

DAVERDISSE (commune de Daverdisse) : voir S.I. Haute-Lesse Wellin.

DOCHAMPS (commune de Manhay).

DURBUY (commune de Durbuy).

Prés. : M. M. CARDINAEL, Hôtelier, Grand Rue, 99, 5480 Durbuy - 086/21.21.07.

Secr. : M. TIXHON, rue des Crêtes, 5480 Durbuy - 086/21.24.40.

Accueil : Halle aux Blés, 5480 Durbuy s/o - 086/21.24.28.

Courrier : Halle aux Blés, 5480 Durbuy s/o - 086/21.24.28.

EREZEE (commune d'Erezée).

Prés. : M. BACLENE, Avenue des Nations-Unies, 9, 5460 Erezée - 086/47.71.53.

Secr. : M. LEBOUTTE, chemin de Hazeilles, 19, 5460 Erezée

Courrier : M. LEBOUTTE, chemin de Hazeilles, 19, 5460 Erezée.

ETALLE (commune d'Etalle).

Prés. : Mme C. THIEBEAUX, rue des Ecoles, 104, 6740 Etalle - 063/45.57.08.

Secr. : Mme A. BOEGEN-LENOIR, rue St Antoine, 209, 6740 Etalle - 063/45.57.43.

Accueil : Maison communale, Grand-Rue, 8, 6740 Etalle - 063/45.51.74.

FLORENVILLE (commune de Florenville).

Prés. : M. J. LAVIGNE, rue Généraux Cuvelier, 4, 6820 Florenville - 061/31.32.55.

Accueil : Place Albert 1er, 6820 Florenville (avril à septembre) - 061/31.12.29.

Courrier : M. J. LAVIGNE, Pavillon du Tourisme, 6820 Florenville.

FORRIERES (commune de Forrières).

Prés. : M. ZACHARY, rue de la Ramée, 14, 6940 Forrières - 084/21.16.85.

Secr. : M. L. GEORGES, rue de l'Aunée, 11, 6940 Forrières - 084/21.01.84.

GEMBES (commune de Daverdisse) : S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

GOUVY (commune de Gouvy).

Prés. : M. R. BOULANGER, Lac de Chérapont, 2, 6670 Gouvy - 080/51.70.82.

Secr. : M. A. LAFLEUR, rue Ourthe, 25 A, 6670 Gouvy - 080/51.76.82.

Courrier : M. A. LAFLEUR, rue Ourthe, 25 a, 6670 Gouvy.

GRAND-HALLEUX (commune de Vielsalm).

GRANDHAN (commune de Durbuy).

Prés. : M. F. LAFFUT, rue Saint Monon, 9 a, 5481 Petithan - 041/52.01.80 - 086/21.25.60 (privé).

Secr. : M. COLLARD, Grande Enneille, 18 A, 5481 Grandhan.

Accueil : Ancien Hôtel Communal, 5481 Grandhan (du 1er juillet au 31 août).

Courrier : M. F. LAFFUT, rue Saint Monon, 9 a, 5481 Petithan.

HABAY-LA-NEUVE (commune de Habay).

Prés. : M. THIRY, avenue de la Gare, 12, 6720 Habay-la-Neuve - 063/42.32.50.

Secr. : Mme SERVAIS, rue de la Hourdelle, 4, 6723 Habay-la-Vieille.

Courrier : Mme SERVAIS, rue de la Hourdelle, 4, 6723 Habay-la-Vieille.

HALMA(commune de Wellin) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

HAUTE-LESSE

Prés. : M. G. DESSET, Grand'Place, 6920 Wellin - 084/38.83.46.

Secr. : Mme J. GAILLARD, rue du Centre, 20 a, 6922 Halma - 084/38.85.24.

Accueil : WELLIN, Grand'Place, 6920 Wellin (du 1er juillet au 31 décembre)
-084/38.85.24.

LIBIN : ouvert du 1er juillet au 30 septembre.

Courrier : M. G. DESSET, Grand'Place, 6920 Wellin.

HAUT-FAYS (commune de Daverdisse) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

HERBEUMONT (commune d'Herbeumont).

Prés. : M. C. HEMBISE, rue du Bravy, 148 B, 6803 Herbeumont - 061/41.13.92.

Accueil : Grand'Place, 6803 Herbeumont (du 1er juillet au 20 août) - 061/41.24.12.

Courrier : M. C. HEMBISE, rue du Bravy, 148 B, 6803 Herbeumont.

HOTTON (commune de Hotton).

Prés. : M.M. ROISEUX, rue Parfonry, 25, 5450 Hotton - 084/46.62.29.

Secr. : M. L. GILLET, rue Simon, 37, 5450 Hotton -- 084/46.65.13.

(Remarque : C.S.T., rue de Soy, 5450 Hotton - 084/46.61.22).

Courrier : M. M. ROISEUX, rue Parfonry, 25, 5450 Hotton.

HOUFFALIZE (commune de Houffalize).

Prés. : M. V. DISLAIRE, rue de La Roche, 6660 Houffalize - 062/28.81.65.

Secr. : M. D. ROB, rue de Schaerbeek, 25, 6660 Houffalize - 062/28.80.98.

Accueil : rue de Schaerbeek, 6660 Houffalize (avril à octobre).

Courrier : M. D. ROB, rue de Schaerbeek, 25, 6660 Houffalize.

IZEL (commune de Izel).

Prés. : M. J.-L. COMINELLI, avenue G. Gilson, 116, 6808 Izel - 061/31.29.83.

Secr. : M. F. DUPONT, rue de la Gare, 73, 6808 Izel - 061/31.28.15.

LACUISINE (commune de Florenville).

Prés. : M. M. REDING, rue de Isles, 60, 6821 Lacuisine - 061/31.11.95.

Secr. : M. J. GOFFETTE, rue de la Forêt, 122, 6821 Lacuisine - 061/31.32.03.

LA ROCHE (commune de La Roche).

Prés. : M. THERER, quai de l'Ourthe, 6980 La Roche - 084/41.15.62.

Secr. : M. BISSEN, Corniche de Deister, 6980 La Roche - 084/41.12.01.

Accueil : rue du Marché, 15, 6980 La Roche (en saison et les week-end)s
-084/41.13.42.

Courrier : M. THERER, quai de l'Ourthe, 6980 La Roche.

LAVACHERIE (commune de Sainte-Ode).

Prés. : Mme RENARD, Château de Lavacherie, 6973, Lavacherie - 061/68.82.60.

Secr. : M. l'Abbé Laloux, Place de l'Eglise, 19, 6973, Ste Ode - 061/68.81.36.

Courrier : Mme RENARD, rue Saint-Hubert, 2, 6973 Lavacherie.

LIBIN (commune de Libin) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

LIMERLE (commune de Gouvy) : voir S.I. GOUVY-LIMERLE.

LOMPREZ (commune de Wellin) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

LORRAINE BELGE

Prés. : M. ALBARRE, Clos des Forgettes, 6, 6770 Saint-Léger - 063/21.29.66 - 063/21.83.76.
(privé).

Secr. : M. SCHUMACKER, rue Devant Wachet, 11, 6770 Saint-Léger - 063/22.78.72.

Courrier : M. ALBARRE, Clos des Forgettes, 6, 6770 Saint-Léger.

MARBEHAN (commune de Habay).

Prés. : M. PAIROUX, rue des sports, 21, 6730 Rulles - 063/41.14.23.

Accueil : Complexe du Bois des Isles, rue des Sports, 6730 Rulles (toute l'année) -
063/41.13.61.

Courrier : M. PAIROUX, Complexe du Bois des Isles, rue des Sports, 6730 Rulles.

MARCHE-EN-FAMENNE (commune de Marche-en-Famenne).

Prés. : M. ROSSIGNON, rue de Luxembourg, 52, 5400 Marche - 084/31.10.54.

Secr. : Mme ROSSIGNON, rue de Luxembourg, 52, 5400 Marche - 084/31.10.54.

Accueil : Accueil « Le Pot d'Etain », rue des Brasseurs, 7, 5400 Marche (toute
l'année) - 084/31.21.35.

Courrier : M. ROSSIGNON, rue de Luxembourg, 52, 5400 Marche.

MARCOURT (commune de Rendeux).

Prés. : M. MOUREAU, Les Planesses, 10, 6991 Marcourt - 084/47.71.45.

Secr. : M. J.-M. POUSSEUR, rue du Village, 26, 6991 Marcourt - 084/47.70.38.

MARTELANGE(commune de Martelange).

Prés. : M. WIRTGEN, rue Roche Percée, 2, 6630 Martelange - 063/60.00.36.

Secr. : M. A. KLEIN, Grand'Rue, 27, 6630 Martelange - 063/60.04.61.

Accueil : route de Radelange, 43 A, 6630 Martelange - 063/60.08.60 (toute l'année).

Courrier : M. WIERTGEN, rue Roche Percée, 2, 6630 Martelange.

MEIX-LE-TIGE (commune de Saint-Léger) : voir S.I. LORRAINE BELGE ET SAINT-LEGER.

MONTLEBAN (commune de Gouvy) : voir S.I. GOUVY-LIMERLE.

MOYENNE SEMOIS

Prés. : M. J.-E. HALLET, Château de Dohan, 21, 6836 Dohan - 061/46.68.52.

Secr. : M. R. LEONARD, rue Dohan-Haut, 4, 6836 Dohan - 061/46.67.33.

MUNO (commune de Florenville).

Prés. : M.F. BRACONNIER, Grand-Rue, 125, 6818 Muno - 061/31.24.06.

Secr. : M. M. DEFOOZ, Grand-Rue, 41, 6818 Muno - 061/31.21.86.

Courrier : M. F. BRACONNIER, Grand-Rue, 135, 6818 Muno.

MUSSON

Prés. : M. M. LAURENT, rue G. Bodard, 7, 6778 Musson - 063/67.81.01.

Secr. : M. J.-L. LEBRUN, rue de la Poste, 1, 6778 Musson - 063/67.80.28.

MUSSY-LA-VILLE (commune de Musson) : voir S.I. LORRAINE BELGE ET SAINT-LEGER.

NADRIN (commune de Nadrin) : voir S.I. OURTHE SUPERIEURE.

NASSOGNE (commune de Nassogne).

Prés. : M. BANDE, rue des Clusères, 50, 6950 Nassogne - 084/21.08.39 - 084/35.53.93 (privé).

Secr. : Mlle G. DONNER, rue de Masbourg, 18, 6950 Nassogne - 084/21.38.34.

Courrier : M. BANDE, rue des Clusères, 50, 6950 Nassogne.

NEUFCHATEAU (commune de Neufchâteau).

Prés. : M. R. THOMAS, 21, rue des Peupliers, 6620 Neufchâteau - 061/27.76.10.

Courrier : salle d'animation touristique « L'Union », 6620 Neufchâteau.

OCHAMPS (commune d'Ochamps) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

ORTHO (commune de La Roche).

Prés. : M. A. PONCELET, Ortho, 7, 6983 Ortho - 084/43.31.32.

Secr. : M. J. DIDIER, rue du Centre, 12, 6983 Ortho (toute l'année) - 084/43.33.03.

Accueil : rue du Centre, 12, 6983 Ortho (toute l'année) - 084/43.31.95.

OURTHE SUPERIEURE

Prés. : M. MOTTET, rue du Centre, 35, 6982 Berismenil - 084/44.41.51.

Secr. : M. GUILLAUME, rue du Centre, 30, 6982 Berismenil - 084/44.42.61.

Courrier : M. MOTTET, rue du Centre, 35, 6982 Berismenil.

PALISEUL (commune de Paliseul).

Prés. : M. J. CREPIN, rue Launois, 16, 6850 Paliseul - 061/53.30.82 - 061/53.42.40 (privé).

Secr. : M. A. DIDIER, rue de la Gare, 6850 Paliseul - 061/53.40.08.

Courrier : M. J. CREPIN, rue Launois, 16, 6850 Paliseul.

PORCHERESSE (commune de Daverdisse) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

POUPEHAN (commune de Bouillon).

Prés. : M. A. DENIS, rue du Mont, 85, 6839 Poupehan - 061/46.64.73.

Secr. : Mme P. JAMINET-EVRARD, rue de la Rochette, 6839 Poupehan.

Accueil : Maison communale, rue de l'Eglise, 76, 6839 Poupehan.

REDU (commune de Libin) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

RENDEUX (commune de Rendeux).

Prés. : M. ALIE, rue des Hêtres, 20, Nohaipré, 6993 Rendeux - 084/47.72.06.

Secr. : M. W. PECHEUR, route de La Roche, 18 B, 6993 Rendeux - 084/47.71.09 (privé) - 084/46.68.63 (bureau).

ROCHEHAUT (commune de Bouillon).

Prés. : M. M. PIRONT, rue du Palys, 112, 6839 Rochehaut - 061/46.65.64.

Secr. : M. A. DUFRENE, rue de la Cense 6 A, 6839 Rochehaut - 061/46.69.70.

Courrier : M. A. DUFRENE.

SAINT-LEGER (commune de Saint-Léger) : voir S.I. LORRAINE BELGE ET SAINT-LEGER.

SAINT-HUBERT (commune de Saint-Hubert).

Prés. : M. CHAMPION, place du Marché, 6900 Saint-Hubert - 081/61.10.11.

Secr. : M. DEVILLE, rue de la Liberté, 18, 6900 Saint-Hubert - 061/61.20.70.

Accueil : Place de l'Abbaye, 6900 Saint-Hubert, 061/61.12.99 (1/6 - 30/9).

Courrier : M. DEVILLE, rue de la Liberté, 18, 6900 Saint-Hubert.

SAMREE (commune de La Roche-en-Ardenne) : voir S.I. OURTHE SUPERIEURE.

SMUID (commune de Libin) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

TELLIN (commune de Tellin) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

Courrier : M. M. LIEGEOIS, rue des Roches, 7, 6993 Bure.

TINTIGNY (commune de Tintigny).

Prés. : M. L. FROIDCOURT, rue de France, 20, 6728 Tintigny - 063/44.45.32.

Secr. : M. E. GUSTIN, rue de France, 25, 6728 Tintigny - 063/44.45.65.

Accueil : Ecole communale, rue de France, 6728 Tintigny.

Courrier : M. E. GUSTIN, rue de France, 25, 6728 Tintigny.

TRANSINNE (commune de Libin) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

UCIMONT (commune de Bouillon).

Prés. : M. R. ROBINET, Tombeau du Géant, 47, 6833 Ucimont - 061/46.67.82 - 061/46.71.01 (privé).

Secr. : M. J. PONCIN, Tombeau du Géant 3, 6832 Botassart - 061/46.67.67.
(remarque : en cas d'absence : Hôtel du Saule, Ucimont, M. et Mme THIERY - 061/46.64.42).

Courrier : M. R. ROBINET, Tombeau du Géant, 47, 6833 Ucimont.

VAUX-SUR-SÛRE

Prés. : M. J.-L. ROTHE, Lescheret, 31 6642 Vaux-sur-Sûre - 061/35.50.37.

Accueil : place du Marché, 6640 Vaux-sur-Sûre.

VIELSALM (commune de Vielsalm).

Prés. : M. ALBERTY, Salmchâteau, 122, 6690 Vielsalm - 080/21.64.65.

Secr. : M. FOSSEPREZ, rue Général Jacques, 29, 6690 Vielsalm - 080/21.50.52 - 080/21.54.32 (privé).

Accueil : de juin au 15 septembre, week-end de Pâques et de Pentecôte, Place P. Moxhet, 6690 Vielsalm.

Courrier : M. G. ALBERTY, Salmchâteau, 122, 6690 Vielsalm.

VILLAGE D'ANLOY (commune de Libin) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

VIERRE-ET-SEMOIS

Prés. : M. M. KOENER, rue de Faing, 61, 6810 Jamoigne - 061/31.15.00.

Courrier : KOENER, rue de Faing, 61, 6810 Jamoigne.

VILLANCE (commune de Libin) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

VILLERS-DEVANT-ORVAL (commune de Florenville).

Prés. : Mme M. GUERLOT, rue de Margny, 53, 6823 Villers-devant-Orval - 061/31.28.17 (privé).

Secr. : M. E. DEFRANCE, rue du Moulin, 68, 6823 Villers-devant-Orval - 061/22.31.45 - 061/31.18.60 (privé).

Courrier : Mme GUERLOT, rue de Margny, 53, 6823 Villers-devant-Orval.

VIRTON (commune de Virton).

Prés. : M. G. BEHIN, rue Saint-Laurent, 5, 6760 Virton - 063/57.72.48.

Secr. : Mlle M. SCHMITZ, rue de Villette, 48, 6762 Saint-Mard - 063/57.61.55.

Accueil : rue Croix Lemaire, 2, 6760 Virton - 063/57.89.04.

Courrier : M. G. BEHIN, rue Saint-Laurent, 5, 6760 Virton.

WELLIN (commune de Wellin) : voir S.I. HAUTE LESSE WELLIN.

WIBRIN (commune de Houffalize) : voir S.I. OURTHE SUPERIEURE.